

COMMISSION AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE ET VITICULTURE du 07/04/23

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :
PLAN NATURE EN OCCITANIE... EVIDEMMENT ! (PLAN NOÉ)
STRATÉGIE POUR DES FORETS D'OCCITANIE RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
BUDGET PARTICIPATIF REGIONAL CITOYEN 2023
PRINCIPES FONDATEURS DU RESEAU NATIONAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional n°2021/AP-JUILL/02 du 2 juillet 2021 portant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission Agriculture, Agroalimentaire et Viticulture du 07/04/23,

Vu le rapport n° CP/2023-04/04.12 présenté par la présidente,

Vu le Règlement Budgétaire et financier en vigueur

Vu le Règlement de Gestion des Financements Régionaux en vigueur

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n° 2019/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière en date du 19 décembre 2019 approuvant le plan régional « Arbre et carbone vivant »,

Vu la délibération n°2020/AP-MARS/04 de l'Assemblée Plénière du 5 mars 2020 approuvant la Stratégie régionale pour la Biodiversité,

Vu la délibération n° 2019/AP-MAR/04 de l'Assemblée Plénière du 28 mars 2019 approuvant le Plan Bois régional,

Vu la délibération n°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du 19 novembre 2020 relative au Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal Acte II,

Vu la délibération n°CP/2021-JUIN/07.09 de la Commission Permanente du 4 juin 2021 relative à la modification du dispositif régional en faveur de la Biodiversité,

Vu la délibération n°2022/AP-DEC/04 de l'Assemblée Plénière du 15 décembre 2022 approuvant la Stratégie Ambition Région citoyenne,

Considérant que :

Le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité causés par les activités humaines appellent à une réaction collective et simultanée des individus, des pouvoirs publics et des entreprises. La Région propose de compléter les dispositifs déjà mis en œuvre par des plans d'actions spécifiques en faveur de la Nature, des Forêts d'Occitanie en lien étroit avec les citoyens.

En effet, nos modes de production et de consommation doivent évoluer pour faire advenir un modèle économique qui tienne compte des limites planétaires, tout en donnant à chacun les moyens d'une vie digne et épanouie.

Cette transformation, qui implique des changements profonds des comportements, à la fois individuels et collectifs, ne saurait être acceptée sans la promotion d'un modèle désirable et positif, et sans une implication de chacun dans le changement.

En novembre 2020, **la Région Occitanie s'est engagée dans un Pacte Vert** avec le vote d'un plan de transformation et de développement – Green New Deal Occitanie. Ce Pacte Vert est aujourd'hui un cadre structurant pour l'action régionale, autour de **6 ambitions pour l'avenir de notre territoire**. Les orientations et mesures prises par la Région contribuent en tout ou partie à la réalisation de ces ambitions.

La présente délibération, avec les ambitions et actions qu'elle propose au travers du Plan Nature en Occitanie, évidemment (NOé), de la Stratégie pour des forêts d'Occitanie résilientes au changement climatique (SFRCC), du Budget participatif régional citoyen 2023 dédié à l'urgence climatique, ainsi que de l'adoption des principes fondamentaux des budgets participatifs au plan national contribue au Pacte Vert de la manière suivante :

Agir Face au changement climatique	
1. Anticiper les conséquences du changement climatique et s'adapter	<i>NOé : restaurer et renaturer les écosystèmes, facteurs d'amélioration de la résilience au changement climatique.</i> <i>Stratégie Forêt : affirmer les ambitions de la Région pour le développement d'une forêt occitane résiliente au changement climatique</i>
2. Atténuer le changement climatique, décarboner nos modes de vie	<i>NOé : promouvoir l'extinction lumineuse ; mobiliser des financements privés pour soutenir des projets locaux de séquestration carbone, planter des arbres et haies champêtres d'essence locale et soutenir les projets citoyens en faveur des arbres.</i> <i>Stratégie Forêt : Objectifs de la délibération : Affirmer les ambitions de la Région pour le développement d'une forêt occitane résiliente participant à la séquestration, au stockage et à la substitution du carbone</i> <i>Budget participatif citoyen 2023 : faire émerger des solutions concrètes liées aux thématiques de l'Arbre et plus largement de la Biodiversité, du Climat et de l'Alimentation durable.</i>
Bâtir une société de la sobriété, un modèle économique porteur de justice sociale	
3. Assurer la soutenabilité du développement et renforcer notre souveraineté	<i>NOé : contribuer à un tourisme responsable ; renforcer la filière de plants d'arbre d'origine locale.</i> <i>Stratégie Forêt : valoriser le bois local sur les territoires et le transformer en Occitanie afin de créer de la valeur ajoutée en Région</i> <i>Budget participatif citoyen 2023 : faire émerger des solutions concrètes liées aux thématiques de l'Arbre et plus largement de la Biodiversité, du Climat et de l'Alimentation durable.</i>
4. Préserver et	<i>NOé : relancer la filière économique des classes vertes ;</i>

développer les emplois et activités de demain	<p>renforcer la filière de plants d'arbre d'origine locale.</p> <p><i>Stratégie Forêt</i> : accompagner la création d'emplois non délocalisables et participer à la qualification des emplois dans la filière (1 emploi sur 2 de la filière est en zone rurale)</p> <p><i>Budget participatif citoyen 2023</i> : faire émerger des solutions concrètes liées aux thématiques de l'Arbre et plus largement de la Biodiversité, du Climat et de l'Alimentation durable.</p>
Protéger le vivant, replacer l'humain dans la nature	
5. Améliorer la santé, le bien-être, l'inclusion des habitants	<p><i>NOé</i> : donner à tous les enfants l'opportunité de bénéficier de temps d'immersion dans la nature ; favoriser l'engagement de chacun ; soutenir les activités de plein air, en lien et dans le respect de la nature.</p> <p><i>Budget participatif citoyen 2023</i> : faire émerger des solutions concrètes liées aux thématiques de l'Arbre et plus largement de la Biodiversité, du Climat et de l'Alimentation durable.</p>
6. Préserver les ressources naturelles, la biodiversité et réduire les pollutions	<p><i>NOé</i> : renforcer la sensibilisation des lycéens ; promouvoir l'extinction lumineuse ; faciliter le financement de projets locaux de séquestration carbone ; renforcer le réseau de centres de soin pour la faune sauvage.</p> <p><i>Stratégie Forêt</i> : affirmer les ambitions de la Région pour le développement d'une forêt occitane qui est un puit de biodiversité</p> <p><i>Budget participatif citoyen 2023</i> : faire émerger des solutions concrètes liées aux thématiques de l'Arbre et plus largement de la Biodiversité, du Climat et de l'Alimentation durable.</p>
Renforcer la participation des citoyens	
	<p>Cette édition 2023, en accord avec la Stratégie Ambition Région citoyenne votée en Assemblée Plénière du 15 décembre 2022, confirme la volonté régionale de renforcer de façon concrète la participation des citoyens.</p> <p>La Région se reconnaît pleinement dans le socle de principes adoptés par le nouveau Réseau national des budgets participatifs qui vise notamment à donner du pouvoir d'agir aux citoyens.</p>

L'Occitanie est un territoire de contrastes et de transitions. Les paysages dans lesquels nous vivons sont le fruit de l'histoire, des évolutions que la géologie, le climat et l'Homme ont façonné au fil du temps. Montagnes et vallées des Pyrénées, littoral et arrière-pays méditerranéens, monts et plateaux du Massif central, plaines et coteaux du Midi-pyrénées abritent une grande diversité d'espèces animales et végétales : 200 espèces de papillons, 200 espèces d'oiseaux, plusieurs dizaines d'espèces de reptiles, de libellules, de chauves-souris, de poissons, 4400 espèces de plantes... **Plus de la moitié des espèces françaises vivent en Occitanie. Parmi elles, de nombreuses espèces, dites endémiques, ne vivent qu'ici.**

La Nature d'Occitanie, c'est aussi des milieux de vie remarquables. Vus du ciel, des forêts, des montagnes, des marais, des rivières, des prairies, des pelouses, des garrigues, des dunes, ... **45 % du territoire régional est ainsi reconnu pour son intérêt national en matière de biodiversité.** Au-delà, à portée de main, la Nature c'est encore un arbre et ses branches mortes, une mare, un éboulis rocheux, une haie, quelques cm³ de sol mais aussi tous ces clins d'œil de verdure dans notre quotidien : dans nos jardins, sur nos balcons, dans les parcs,

autour des arbres, dans le ciel au-dessus de nos toits, le long de nos routes et de nos rivières...

Cette nature est à l'origine de nombreux services vitaux pour notre quotidien : production d'oxygène, épuration naturelle des eaux, régulation du climat, des inondations, pollinisation, formation des sols, alimentation, productions diverses, loisirs, qualité des paysages et du cadre de vie, santé... A la fois la nature est impactée par le changement climatique (disparition d'espèces animales et végétales, modification des aires de répartition et des interactions entre espèces, altérations globales des écosystèmes avec une plus grande sensibilité aux perturbations) et elle rétroagit avec lui (un écosystème en bonne santé capte et stocke du carbone ; un écosystème dégradé ne capte plus, voire relâche du carbone, et contribue ainsi au changement climatique). L'érosion de la biodiversité et le changement climatique sont ainsi intrinsèquement liés.

Dans le cadre de la **Stratégie régionale pour la Biodiversité** adoptée il y a tout juste 3 ans, la Région Occitanie s'attache à préserver, protéger et restaurer les écosystèmes (milieux ouverts, forestiers, boisés, humides...), et ainsi maintenir les services rendus.

Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin dans la mise en œuvre de cette Stratégie. Au travers de la présente délibération, et conformément aux engagements de la Région Occitanie lors de la COP 26 à Glasgow en 2021, je vous propose ainsi :

- **Le Plan Nature en Occitanie... évidemment ! (plan Noé)**

Ce plan ambitionne de « **faire de la Nature l'affaire de tous** », c'est-à-dire contribuer à retisser nos liens avec la Nature, permettre au plus grand nombre de bénéficier de ses bienfaits et susciter l'envie de s'impliquer dans sa protection.

Ce plan représente un projet phare du mandat et une feuille de route opérationnelle pour les années à venir.

- **Une stratégie pour des forêts d'Occitanie résilientes au changement climatique**

En lien avec le programme régional forêt-bois 2019-2029, cette stratégie vise à « faire de la forêt, une solution pour tous », c'est-à-dire contribuer à répondre aux enjeux du changement climatique, assurer la résilience des forêts et maintenir la biodiversité.

Cette stratégie représente un projet phare du mandat et une feuille de route opérationnelle pour les années à venir.

- **Une nouvelle génération de budget participatif citoyen**, que la Région Occitanie souhaite lancer dès mai 2023. Placé sous le signe des enjeux sociétaux et environnementaux, ce budget participatif 2023 vise à soutenir les initiatives citoyennes en faveur du climat, de la biodiversité et la gestion de la ressource, avec une mention spéciale « auprès de mon arbre », ainsi que des initiatives relatives à l'alimentation durable.

I - Le Plan Nature en Occitanie... évidemment ! (plan Noé)

La Région est chef de file en matière de biodiversité, elle voit aujourd'hui ses compétences s'élargir avec le transfert d'une partie de la compétence Natura 2000, venant ainsi renforcer ses leviers d'actions en faveur de la biodiversité et son ancrage auprès des territoires, aux côtés des parcs naturels régionaux, des réserves naturelles régionales et de l'ensemble de ses actions en faveur de la restauration des continuités écologiques en région.

En s'appuyant sur la **Stratégie régionale pour la Biodiversité en Occitanie**, en cohérence

avec le Plan régional « Arbre et carbone vivant » approuvé en 2019, ainsi qu'avec la Stratégie régionale pour des forêts résilientes aux changements climatiques présentée ci-après, **le Plan NOé propose plusieurs nouveaux moyens d'action pour rendre les citoyens acteurs** de cette Stratégie biodiversité (notamment son défi 4 : « mieux connaître, pour mieux agir individuellement et collectivement ») **mais aussi pour renforcer l'intégration des enjeux « Nature » dans l'ensemble des politiques publiques régionales.**

Le Plan Noé : retisser notre lien à la Nature pour mieux la préserver

Préoccupation majeure pour les Français, l'érosion de la biodiversité représente un péril grandissant sur notre qualité de vie : alimentation, épuration de l'eau, régulation des maladies et du climat, formation des sols, avantages récréatifs et culturels, etc.

Les solutions sont collectives et de long terme. Le Plan Noé apporte de nouveaux outils aux citoyens pour retisser leurs relations à la nature, et agir pour sa sauvegarde. Pour être acteurs de la transition écologique, **le plan propose des actions pour :**

Axe 1 - Renforcer l'expérience de nature de tous les enfants durant leur scolarité

- Redynamiser la filière des classes vertes
- Sensibiliser les lycéens aux enjeux climat et biodiversité via des "Rentrées Climat Biodiversité" dans les lycées et la mobilisation des éco-délégués

Axe 2 - Réintroduire la nature dans l'espace public, notamment au travers de projets participatifs

- Accompagner les projets citoyens autour de l'arbre
- Créer une « Coopérative carbone régionale »
- Soutenir le réseau de centres de soins pour la faune sauvage d'Occitanie
- Favoriser les initiatives partenariales collectivités-citoyens en faveur de la biodiversité

Axe 3 - Enrichir les activités de plein air par la découverte et la protection de la nature

- Faire de l'Occitanie une « réserve de ciel étoilé »
- Soutenir les activités de plein air, en lien avec le respect de la nature

II – La stratégie pour des forêts d'Occitanie résilientes au changement climatique

Conformément à l'engagement de la Région Occitanie lors de la COP 26 à Glasgow en 2021, la stratégie pour des forêts résilientes au changement climatique ambitionne de relever le défi « faire de la Forêt, une solution pour tous », c'est-à-dire contribuer à répondre aux enjeux du changement climatique, assurer la résilience des forêts et maintenir la biodiversité”.

La nécessité de mieux valoriser et préserver les forêts, mise en exergue par l'essor, depuis quelques années, de méga-feux estivaux, apparaît de plus en plus comme une nécessité écologique mais aussi culturelle, sociale et démocratique. Réservoirs de biodiversité, les forêts contribuent à la préservation des sols et à la qualité des eaux comme au captage et au stockage du carbone ; elles incarnent également un patrimoine social, culturel et spirituel, mais ont également une dimension économique.

Cette démarche globale est cohérente avec les axes d'intervention déjà prévus par le Plan

régional "Arbre et Carbone vivant", le Programme Régional de la Forêt et du Bois, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et le Schéma Régional Biomasse. Les réflexions en cours portant sur le Plan "Eau" en tiendront également compte.

La Stratégie pour des forêts résilientes au changement climatique se décline en 4 axes pour un montant total de 44 millions d'euros :

- **Protéger les écosystèmes forestiers et anticiper les impacts du changement climatique (10 M€)**
- **Prévenir les incendies de forêts et développer la culture du risque auprès du public (16,5 M€)**
- **Relocaliser la filière forêt bois en Occitanie et l'emploi (7,5 M€)**
- **Favoriser la concertation et la conciliation des usages (10 M€)**

Ce travail sur la forêt sera également pris en compte dans les réflexions portant sur le plan « Eau », en cours d'élaboration.

En déclinaison du Pacte vert, cette stratégie vise à renforcer l'intégration des enjeux forestiers dans l'ensemble des politiques publiques régionales. La Région Occitanie souhaite aller encore plus loin dans son action en faveur des forêts d'Occitanie.

III - Le budget participatif régional citoyen, le réseau national des budgets participatifs

III.a - Le budget participatif régional citoyen 2023

L'Assemblée plénière du 15 décembre 2022 a voté les engagements et priorités pour la stratégie régionale de démocratie participative « Ambition Région citoyenne ».

La Région Occitanie s'est notamment engagée, tout au long des démarches participatives qu'elle mène, à :

- Agir sur le quotidien des habitants
- Assurer le respect, l'écoute et la diversité
- Faire simple et accessible
- Suivre une méthode claire et transparente
- Rendre des comptes

Les budgets participatifs entrent pleinement dans cette politique.

De 2019 à 2021, la Région a financé 293 projets lauréats du vote citoyen pour une enveloppe de 10 millions d'euros. L'évaluation menée en 2021 a démontré que cet outil de codécision était plébiscité par les citoyens, porteurs de projets ou votants

En premier lieu, il répond aux attentes des citoyens de voir rapidement et concrètement les résultats de leur engagement et se révèle un formidable outil de valorisation des projets locaux à impact et des partenariats d'un territoire.

Par ailleurs, il permet de faire émerger des solutions sur des thématiques répondant aux enjeux sociaux et environnementaux actuels et de toucher un public différent des bénéficiaires habituels des dispositifs de soutien régionaux. 60 % des lauréats des budgets participatifs sont des primo-bénéficiaires d'une subvention de la Région Occitanie.

Enfin, en incluant une règle d'équité territoriale, les budgets participatifs citoyens de la Région Occitanie ont bénéficié à l'ensemble des territoires, dans les treize départements, sans surreprésentation des zones les plus fortes démographiquement.

La Région Occitanie propose une nouvelle session de budget participatif en 2023, placée sous le signe des enjeux sociétaux et environnementaux, dans l'esprit du Pacte Vert.

L'édition 2023 du budget participatif régional citoyen d'Occitanie et ses modalités d'organisation sont présentés en annexe à ce rapport.

Cette édition vise à faire émerger et à mettre en œuvre sur le territoire régional de nouvelles solutions citoyennes liées :

- **aux projets autour de l'Arbre** ; cette édition met en avant un focus particulier « Auprès de mon Arbre » ; l'objectif est de mieux spécifier et accompagner les initiatives visant à revégétaliser, à désimperméabiliser, à sanctuariser des espaces de biodiversité. Si un projet présenté répond à ces enjeux, il aura le label « Auprès de mon Arbre ».
- **au climat, à la biodiversité et la gestion des ressources, au travers des thèmes suivants (hors projets « Auprès de mon Arbre »)**
 - la biodiversité,
 - la gestion de l'eau
 - la gestion des déchets / l'économie circulaire
 - la sobriété énergétique / les énergies renouvelables
 - les déplacements (écomobilité)
 - et plus généralement le changement climatique.
- **à l'alimentation, au travers des 4 axes suivants**
 - Lutter contre la précarité alimentaire et développer la solidarité alimentaire
 - Favoriser la transition agroécologique pour une alimentation durable
 - Éduquer à une agriculture et une alimentation durable, notamment en matière de nutrition et de santé
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire à chaque étape de la chaîne alimentaire

III.b Adoption des principes fondamentaux du budget participatif en France selon le réseau national des budgets participatifs

A partir de 2019, les villes de Grenoble, Montreuil, Rennes et Paris ont débuté un dialogue autour de la constitution d'un Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP).

Annuellement, des rencontres nationales des budgets participatifs ont successivement eu lieu dans ces localités, instaurant une dynamique de coopération et d'apprentissage entre les collectivités et les acteurs pratiquant ce dispositif de démocratie locale.

Dans la perspective de respecter la diversité méthodologique des différents budgets

participatifs existants et en vue d'inciter les acteurs à pratiquer un exercice de réflexion et de partage d'expériences, la déclaration de clôture des Rencontres Nationales des Budgets Participatifs des 7 et 8 novembre 2019 à Paris, établit des « Principes fondamentaux du budget participatif en France » qui se déclinent comme suit :

- Donner du pouvoir d'agir aux citoyens.
- Continuité et régularité.
- Égalité d'accès et inclusion
- Transparence et sincérité.
- Confiance.
- Émancipation.

Il s'agit d'un socle de principes, qui permet d'asseoir une base commune à respecter en vue de l'adhésion à un Réseau National des Budgets Participatifs.

La Région Occitanie se reconnaît pleinement dans les principes énoncés, et les démarches de budget participatif qu'elle a menées depuis 2019 y répondent concrètement. Dès 2021, la Région Occitanie intégrait la préfiguration du Réseau National des Budgets Participatifs pour faire valoir l'échelle régionale et départementale dans ce type d'exercice, aux côtés de villes qui rejoignent la dynamique telles que Nancy, Marseille, Albi, Tours, Clermont-Ferrand, Amiens, Bordeaux. Né de la volonté commune de travailler ensemble au développement et à la valorisation du budget participatif, le réseau a pour objet principal de fédérer et d'animer les collectivités et les acteurs en lien avec les budgets participatifs. L'enjeu est d'amplifier la dynamique et la portée de ce dispositif unique de participation, déjà mis en place par plus de 400 collectivités et organismes en France, dont, en Occitanie des départements parmi lesquels le Gers, l'Hérault, la Haute-Garonne, le Tarn.

Le Réseau National des Budgets Participatifs a acquis une forme juridique par la création d'une association en décembre 2022. La Région Occitanie entend poursuivre d'y jouer un rôle majeur. En outre, et en cohérence avec l'action de « Région maillon » inscrite dans la stratégie « Ambition Région Citoyenne » votée en décembre 2022, la Région Occitanie accompagne la dimension territoriale du réseau en nouant contact avec les collectivités et acteurs de son territoire et en animant une communauté d'intérêt.

Afin d'acter officiellement la volonté de la Région Occitanie de rejoindre le réseau national des budgets participatifs, et de s'y engager activement, il est proposé d'approuver les principes fondamentaux de ce mouvement national de promotion du budget participatif comme outil au service du pouvoir d'agir des citoyen.ne.s, tel qu'annexés au présent rapport.

Après en avoir délibéré,

Décide :

ARTICLE UN : d'adopter le plan Nature en Occitanie évidemment, joint en annexe.

ARTICLE DEUX : d'adopter la stratégie pour des forêts résilientes au changement climatique, jointe en annexe.



Commission Permanente du 21 avril 2023

Délibération N°CP/2023-04/04.12

ARTICLE TROIS : d'approuver le Budget Participatif Citoyen 2023 et son règlement joints en annexes.

ARTICLE QUATRE : d'approuver les principes fondamentaux des budgets participatifs en France, socle fondateur du Réseau National des Budgets Participatifs, tel qu'annexés à la présente

Acte Rendu Exécutoire :

31-200053791-20230421-19554-DE-1-1

- Date de transmission à la préfecture : 21/04/23

- Date d'affichage légal : 21/04/23

La Présidente

Carole DELGA

ANNEXE 1

Présentation du Plan Nature en Occitanie... évidemment !



Plan Nature
en Occitanie...
Evidemment !



Le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité causés par les activités humaines appellent à une réaction collective et simultanée des individus, des pouvoirs publics et des entreprises.

Nos modes de production et de consommation doivent évoluer pour faire advenir un modèle économique qui tienne compte des limites planétaires, tout en donnant à chacun les moyens d'une vie digne et épanouie.

Cette transformation, qui implique des changements profonds des comportements, à la fois individuels et collectifs, ne saura être acceptée sans la promotion d'un modèle désirable et positif, et sans une implication de chacun dans le changement.

Conformément à l'engagement de la Région Occitanie lors de la COP 26 à Glasgow en 2021, c'est ce défi que le Plan Noé ambitionne de **relever « faire de la Nature l'affaire de tous »**, c'est-à-dire contribuer à retisser nos liens avec la Nature, permettre au plus grand nombre de bénéficier de ses bienfaits et susciter l'envie de s'impliquer dans sa protection. Il s'agit d'un projet phare du mandat et d'une feuille de route opérationnelle pour les années à venir.

1 La genèse du Plan Nature en Occitanie... évidemment ! (NOé)

A- Le chef de filât biodiversité de la Région : des compétences élargies, une responsabilité accrue

La Région est chef de file en matière de biodiversité depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « MAPTAM », de 2014. Elle voit aujourd'hui ses compétences s'élargir avec le transfert d'une partie de la compétence Natura 2000 en application de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS). Cette compétence vient renforcer ses leviers d'actions en faveur de la biodiversité et son ancrage auprès des territoires, aux côtés des parcs naturels régionaux, des réserves naturelles régionales et de l'ensemble de ses actions en faveur de la restauration des continuités écologiques en région.

Elle s'appuie pour cela sur la **Stratégie régionale pour la Biodiversité en Occitanie**, feuille de route collective adoptée en 2020, qui fait état de la richesse de notre patrimoine naturel et des pressions qui la mettent en péril, et qui précise les actions à conduire sur les 10 prochaines années, tant par les institutions, que les acteurs privés ou les citoyens, et l'**Agence régionale de la biodiversité**, établissement public de coopération environnementale, créé en partenariat avec l'Office français de la Biodiversité. Fil rouge de l'intervention régionale, cette stratégie, adoptée il y a tout juste 3 ans, est aujourd'hui confortée par le Plan NOé.

En cohérence avec le Plan régional « Arbre et carbone vivant » approuvé en 2019, ainsi qu'avec la Stratégie régionale pour des forêts résilientes aux changements climatiques présentée ci-après, **le Plan NOé propose plusieurs nouveaux moyens d'action pour rendre les citoyens acteurs** de cette Stratégie biodiversité (notamment son défi 4 : « mieux connaître, pour mieux agir individuellement et collectivement ») **mais aussi pour renforcer l'intégration des enjeux « Nature » dans l'ensemble des politiques publiques régionales.**

B- Le Plan Noé : retisser notre lien à la Nature pour mieux la préserver

De récentes études, et tout particulièrement l'enquête sociologique « Société, nature et biodiversité : regards croisés sur les relations entre les Français et la nature » conduite par le Commissariat Général au Développement Durable en 2020, ont servi d'appui à l'élaboration du Plan NOé.

Préoccupation majeure pour les Français, l'érosion de la biodiversité représente un péril grandissant sur notre qualité de vie : alimentation, épuration de l'eau, régulation des maladies et du climat, formation des sols, avantages récréatifs et culturels, etc.

Les solutions sont collectives et de long terme. Le Plan Noé apporte de nouveaux outils aux citoyens pour retisser leurs relations à la nature, et agir pour sa sauvegarde. Pour être acteurs de la transition écologique, le plan propose des actions pour :

- Faire découvrir et aimer la nature
- S'impliquer dans la protection de la nature
- Vivre en bonne santé grâce aux bienfaits de la nature

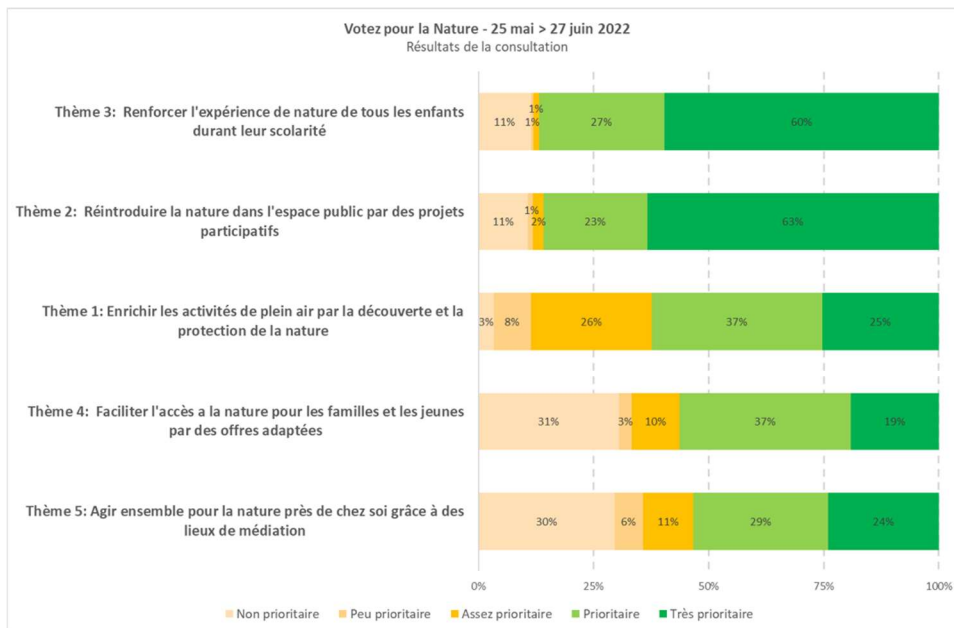
C- Innovation et transversalité : deux principes de construction du Plan Noé

La Région a souhaité initier une **démarche innovante de construction du Plan NOé, associant les acteurs du territoire et les citoyens.** Plusieurs grandes étapes ont ainsi jalonné son élaboration :

- Une consultation citoyenne numérique « Parlez-nous nature ! », sur le site « Ma Région citoyenne » en mars 2022, pour recueillir le ressenti des habitants sur leur rapport à la nature ;
- La mobilisation d'un panel d'une cinquantaine d'acteurs, experts, citoyens, associatifs, lycéens, au travers d'une démarche originale de « sprint créatif » organisé sur 2 jours au printemps 2022, pour faire émerger et façonner des propositions innovantes (organisées selon 5 grands thèmes) ;
- Une votation citoyenne « Votez pour la nature », sur les thèmes issus du sprint créatif, construite selon le principe du jugement majoritaire, via le site « Ma Région citoyenne », afin de révéler l'importance accordée aux thématiques exprimées et juger du niveau de priorité des actions à mener.

Près de 4 000 citoyens ont ainsi pu s'exprimer lors de ces différentes étapes.

Sur les 5 thèmes issus du sprint créatif, la priorisation et les résultats des votes ont ainsi été les suivants :



Au-delà d'un programme d'action, le **Plan NOé** se veut **un cadre d'action, permettant de lancer et coordonner des projets transverses sur la durée du mandat**, pour œuvrer à faire de la Nature l'affaire de tous, citoyens, collectivités, associations, entreprises et acteurs du territoire en Occitanie.

Le plan Noé est construit autour des trois thèmes ayant retenu le plus de votes de la part des citoyens lors de ces étapes, et développés ci-après.

2 Un Plan Nature pour agir concrètement, sur l'ensemble du territoire, maintenant et pour les années à venir

Axe 1 - Renforcer l'expérience de nature de tous les enfants durant leur scolarité

Pour protéger la nature, il faut la faire découvrir, faire en sorte que les enfants notamment puissent la fréquenter, interagir avec elle, apprendre à l'apprécier, à s'émerveiller. C'est une condition à l'engagement et au passage à l'action concret pour la préserver, et pouvoir in fine vivre en meilleure santé.

- **Action 1.1 : Redynamiser la filière des « classes vertes »**

Les professionnels de l'éducation et les chercheurs en sciences sociales s'accordent à dire que les classes vertes (séjours longs orientés sur le vivre ensemble et l'immersion dans la nature) sont un levier majeur d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté. Mais cette expérience nécessite un contact prolongé avec la nature, et elle est teintée de fortes inégalités sociales : tout le monde n'a pas la chance de partir en vacances ou en week-end à la campagne ou au bord de la mer.

En outre, les départs en classes vertes sont en fort déclin (fréquence et durée), et sont très inégalement proposés dans les écoles du territoire, avec un effet d'accroissement des inégalités sociales. Un retrait qui vient par ailleurs mettre en difficulté les centres d'hébergement en concentrant l'offre sur les vacances scolaires.

Objectifs : donner à tous les enfants l'opportunité de bénéficier de temps dédiés sur la scolarité, en immersion dans la nature, y compris pour les familles les plus modestes ; faciliter l'organisation de sorties, voire de séjours par les enseignants ; favoriser la fréquentation des établissements du Tourisme Social et Solidaire en dehors des vacances scolaires, permettant également de consolider les compétences et pérenniser les emplois localement.

Plan d'action :

La Région initie à travers cette action un travail d'**ingénierie territoriale** visant à **lever les freins au départ** (charge administrative pour les enseignants, coûts élevés pour les familles, offre de transport et d'hébergement peu accessible...) en lien avec tous les partenaires du territoire : rectorats, acteurs de l'hébergement, du tourisme social et solidaire, de l'éducation à l'environnement, fédérations de parents d'élèves, parcs naturels régionaux, etc. Plusieurs actions sont prévues telles que :

- la facilitation logistique via l' **offre de transport TER à 1€** pour les scolaires, et le conseil par le biais notamment du CRT pour l'organisation des trajets vers et depuis les gares,
- l'organisation d'un forum annuel et d'événements à destination de la communauté éducative (enseignants, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale) pour redonner goût au départ.

Ces actions pourront s'appuyer sur les expérimentations menées depuis 2018, au sein des PNR des Pyrénées Catalanes, de l'Aubrac et de la Narbonnaise, de séjours de découverte de la nature à destination des élèves de CE1 à la Terminale.

Elles seront prioritairement déployées au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

- **Action 1.2 : Sensibiliser les lycéens aux enjeux climat et biodiversité via des "Retrées Climat Biodiversité" dans les lycées et la mobilisation des éco-délégués**

Objectifs : sensibiliser les lycéens et les rendre acteurs du changement et de leur territoire.

Plan d'action :

- Mise en place d'une « **Retrée Climat Biodiversité** », à partir de septembre 2023. Il s'agira de faire vivre, faire connaître et d'outiller une véritable **communauté des éco-délégués**, pour déployer des actions dans leurs établissements via par exemple une réunion d'échanges entre éco-délégués, un **guide d'inspiration** (actions possibles en lien avec des associations locales : Fresques, lutte contre le gaspillage alimentaire, plantations d'arbres...) ; ils seront invités aux **temps forts régionaux** comme les salons Adnatura, Energaïa, Régala ; enfin des opérations participatives de désimperméabilisation et de renaturation des cours de lycées seront encouragées.

Cette action viendra renforcer à la fois le Plan Jeunesses (adopté en Assemblée Plénière le 23 mars dernier) et la Stratégie régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable (approuvée en 2018 et modifiée en 2022).

Axe 2 - Réintroduire la nature dans l'espace public, notamment au travers de projets participatifs

• Action 2.1 : Accompagner les projets citoyens autour de l'arbre

L'arbre est un marqueur fort de la protection de l'environnement. Il mobilise les imaginaires et les émotions en incarnant la force, la stabilité, nos racines familiales, le temps long... mais aussi l'ombre protectrice, le chant des oiseaux, les émotions de l'enfance (grimper aux arbres...), la beauté, les saisons. La Région est déjà engagée et fait figure de pionnière avec son Plan Arbre et carbone vivant qui a notamment permis depuis 2019 :

- la plantation de 612 090 arbres champêtres (soit plus de 600 km de haies),
- l'acquisition de 105 hectares de vieilles forêts,
- la protection de 764 hectares par la création de la Réserve Naturelle Régionale de Montious sur la commune de Bordères-Louron (65).

Objectifs : reconnecter les habitants à la nature au quotidien et à proximité de leur lieu de vie, favorisant le lien social et la solidarité. Transformer l'espace public au service de la biodiversité et de la qualité du cadre de vie.

Plan d'action :

- Lancement de la 3^{ème} session du **Budget Participatif « Mes solutions pour le climat et l'alimentation »** intégrant une **catégorie spéciale « Auprès de mon arbre »**, qui vient renforcer le Plan Arbre et carbone vivant porté par la Région. A l'instar des projets de micro-forêts urbaines qui ont pu être financés lors des précédentes sessions du Budget participatif, l'enjeu sera donc ici de réintroduire de la Nature près de chez soi, par des projets collectifs à l'échelle d'un quartier, d'une rue, d'un village : se réapproprier des jardins publics en y plantant des fruitiers, jardiner ensemble, sanctuariser des espaces sauvages et végétaliser partout où c'est possible pour créer des îlots de fraîcheur et de vie.

• Action 2.2 : Créer une « Coopérative Carbone Régionale »

La Région Occitanie finance dans le cadre de ses politiques publiques des opérations de renaturation, de restauration ou de conservation d'écosystèmes (vieilles forêts, zones humides, tourbières...). Elle soutient également la transition agroécologique, la décarbonation des mobilités, la rénovation thermique des bâtiments, y compris sur les patrimoines dont elle a la maîtrise d'ouvrage.

Ces opérations sont financées sur fonds publics, régionaux ou européens. Elles permettent de séquestrer ou d'éviter des émissions de GES, mais ce potentiel n'est pas calculé ni exploité alors qu'il représente une valeur marchande sur le **marché de la compensation carbone volontaire** (les crédits carbone). Il existe en effet une demande de la part des entreprises, voire des particuliers, pour « compenser » de façon volontaire leurs émissions de GES en achetant ces crédits carbone. Cette demande ne trouve pas aujourd'hui de débouchés localement, faute d'outils, et la compensation carbone à l'international souffre d'une grave crise de confiance.

En réponse, des dispositifs de « contribution carbone territoriale » sont expérimentés par des EPCI pour permettre à des entreprises implantées sur leur territoire de financer des projets locaux. Il n'en existe pas encore à l'échelle d'une Région, alors même que cette échelle semble pertinente en termes de taille et de compétence.

Objectifs :

Relocaliser et amplifier le financement par des entreprises privées ou des particuliers (touristes, festivaliers...) de projets locaux, qualitatifs, aux bénéfices climat et biodiversité, d'évitement ou de séquestration des émissions de GES, dans le cadre d'une contribution carbone volontaire, correspondant à tout ou partie de leur empreinte carbone résiduelle (après effort de réduction), par l'intermédiaire du mécanisme du crédit carbone.

Ce faisant :

- Contribuer à l'augmentation des puits de carbone et à l'atteinte de nos objectifs climatiques internationaux (Accords de Paris), nationaux (SNBC) et régionaux (REPOS),
- Contribuer à la protection et la restauration d'écosystèmes fonctionnels permettant d'atténuer le changement climatique et de mieux s'adapter à ses effets (maintien de la biodiversité, meilleure gestion du cycle de l'eau, lutte contre les îlots de chaleur urbain, amélioration de la fertilité des sols, etc.).

Plan d'action :

- Créer une structure partenariale de type Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) associant la Région, son AREC (Agence Régionale Energie Climat) et la SCIC Climat Local (opérateur de certification carbone), ainsi que d'autres parties prenantes de dimension régionale pouvant constituer des relais de mobilisation ou des garants.
- Cette forme juridique partenariale, dont l'objet est « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale », sans but lucratif, permettra d'apporter une garantie aux acteurs (financeurs et porteurs de projet) ainsi qu'aux habitants d'Occitanie sur la qualité des projets financés, la sincérité de la démarche des financeurs.
- Après une phase d'amorçage prévue sur deux années, l'objectif est de parvenir à séquestrer/éviter 141 000t de CO₂e /an à horizon 5 ans, issues des émissions sur le territoire d'Occitanie. Valorisées à un prix moyen de 50€/t, la compensation de ces émissions représente un flux financier de 7M€, dont 70% minimum reviendront aux porteurs de projet (soit 5M€/an)

- **Action 2.3 : Soutenir le réseau de centres de soins pour la faune sauvage d'Occitanie**

Les centres de soins à la faune sauvage ont pour objectif central d'accueillir les animaux sauvages d'Occitanie en détresse, et de leur prodiguer les soins nécessaires avant de les relâcher dans leur milieu naturel. Ils réalisent également un travail quotidien de médiation sur la faune sauvage auprès des citoyens (milliers d'appels et mails annuels, communication, animations, formations...). Ces centres sont des structures bien réglementées. Assez fragiles

financièrement, elles fonctionnent sur un important socle de dons et bénévolat. Avec l'intérêt croissant des citoyens pour la nature et face à la forte pression des activités humaines, les centres de soins existants connaissent une forte augmentation des besoins en soins et en médiation, à laquelle ils ne sont plus en capacité de répondre avec leurs moyens actuels, malgré tous leurs efforts.

Les enjeux sont la prise en charge de l'augmentation du nombre d'animaux trouvés en détresse, le rapport de l'humain à l'animal sauvage comme levier de changement de comportements personnels et collectifs, le soutien à l'implication bénévole, et l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Objectifs : renforcer le soutien aux centres de soin pour compléter le maillage du territoire, favoriser leur mise en réseau et amplifier leur rôle de médiation auprès du grand public.

Plan d'action :

La Région accompagne actuellement 5 centres de soins : LPO Villeveyrac et Hôpital Goupil connexion à Ganges (34), Centre Causse (12), Domaine des oiseaux à Mazères (09), Hégaldia (basée dans le 64, mais accueille des animaux du 65).

La Région apportera un soutien complémentaire à tous les centres de soin :

- en informant les structures d'accueil des jeunes volontaires en mission de service civique et l'ensemble des associations de jeunesse et d'éducation populaire partenaires, notamment via le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) ;
- en proposant une action dédiée au sein du futur Conseil Régional des Jeunes ou lors des futures Rencontres Jeunes ;
- en les associant aux réflexions autour du projet de Fondation des bénévoles.

Axe 3 - Enrichir les activités de plein air par la découverte et la protection de la nature

• Action 3.1 : Faire de l'Occitanie une « réserve de ciel étoilé »

La pollution lumineuse continue d'augmenter de façon exponentielle, voilant la voûte céleste, perturbant fortement la faune, la flore et la santé humaine... Dans un lieu où l'on aurait vu 250 étoiles à l'œil nu en 2011, ce chiffre tombe à 100 en 2022¹. En cause en particulier, des technologies plus puissantes qui permettent d'éclairer davantage pour un même coût économique, ce qui a pour effet contreproductif de favoriser la démultiplication des points lumineux (panneaux d'affichage, « embellissement » des jardins...), mais aussi une dégradation de la qualité de l'air, notamment dans les zones urbaines.

Objectifs : en suivant le chemin tracé par certains territoires pionniers (Pic du Midi de Bigorre, Cévennes, Parcs naturels régionaux...), la Région Occitanie ambitionne de **devenir l'une des réserves de Ciel étoilé d'Europe.**

¹ Selon un rapport publié dans la revue « Science » en janvier 2023.

Plan d'action :

Au croisement des enjeux de transition énergétique (dans le cadre notamment de sa Stratégie Région à énergie positive et de son Plan de sobriété), de biodiversité (dans l'objectif de développer une « trame noire ») et de santé publique, la Région œuvre depuis plusieurs années à promouvoir l'extinction lumineuse. Première Région à se doter d'une cartographie de la pollution lumineuse, elle travaille depuis lors, en lien étroit avec l'Agence régionale pour la Biodiversité, pour **accompagner les territoires et les inciter à mieux prendre en compte les impacts de l'éclairage public sur la biodiversité.**

- Un **guide à l'attention des élus** pour favoriser l'extinction sera mis à disposition en mars 2023 ;
- Un partenariat avec FNE pour diffuser son **exposition** « Rendez-vous la nuit » sur le territoire d'Occitanie afin de sensibiliser les citoyens ;
- Une action de recensement avant l'été 2023, en lien avec les Syndicats Départementaux d'Electricité, pour quantifier et suivre les démarches d'extinction sur le territoire. Ce recensement permettra la construction d'un cahier des charges pour une nouvelle cartographie de la pollution lumineuse ;
- Les nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) permettent d'accompagner les actions d'extinction lumineuse des territoires, à l'instar de celle menée par Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de son Plan Lumière.

La « qualité » de la nuit s'en trouvera renforcée et pourra être valorisée, notamment à des fins touristiques, en particulier sur les territoires des Parcs naturels régionaux, pionniers sur les actions d'extinction. Dans le cadre du nouveau Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) approuvé en 2022, le Comité régional du Tourisme et les Parcs naturels régionaux pourront ainsi promouvoir de **nouvelles offres touristiques** valorisant la qualité de la nuit d'Occitanie, et en faire un levier d'attractivité pour les territoires.



Occitanie Biodiversité
Agence régionale

Au carrefour de 4 influences climatiques, l'Occitanie recèle une foisonnante diversité biologique structurée en une grande variété de milieux naturels. Toutefois cette biodiversité est soumise à de nombreuses pressions sur lesquelles nous pouvons tous agir. Les espèces présentées illustrent, par grand milieu, ces enjeux dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

La biodiversité en Occitanie

Communes ou rares, préservons les espèces et la diversité de leurs milieux de vie.



1. L'HYGROPHORE FAUX-CONIQUE
Champignon typique des écosystèmes dunaires littoraux, mais récemment découvert en Aveyron... La connaissance sur les champignons progresse, mais il reste tant à découvrir sur ce groupe qui joue un rôle primordial dans les écosystèmes.



2. LA ROSALIE ALPINE
Cet insecte, facilement reconnaissable, se reproduit en forêt où il pond dans les bois morts. Il est donc étroitement dépendant de la conservation des vieilles forêts.



3. LE VAUTOUR MOINE
Disparu de France au début du 20^e siècle, le Vautour moine a été réintroduit avec succès dans les années 90. Les vautours ont un rôle fondamental dans la chaîne alimentaire, mais les effectifs du Vautour moine restent fragiles au niveau régional. L'espèce est classée « Quasi-Menacée » au niveau mondial.



4. LE PETIT RHINOLOPHE
Plusieurs espèces de chauves-souris vivent en milieu urbain. Le Petit rhinolophe fréquente les bâtiments en période de mise bas sur des secteurs peu soumis à la pollution lumineuse. Espèce sensible à la lumière, elle est favorisée par le déploiement d'une trame noire.



5. LE LICHEN PULMONAIRE
Le lichen, association entre une algue et un champignon, est un maillon indispensable à la chaîne alimentaire, si bien que sa disparition doit nous alerter d'une simplification des réseaux écologiques, consécutive à une perte quantitative d'espèces comme les insectes, les mollusques ou les oiseaux.



6. LE PSAMMODROME D'EDWARDS
Ce lézard, typique des zones arides méditerranéennes, est présent sur les étendues sableuses du littoral. Menacé par les activités humaines, l'Occitanie porte une forte responsabilité vis-à-vis de sa préservation.



7. LA SALADELLE DE NARBONNE
Plante commune sur le littoral méditerranéen qui se caractérise par ses fleurs violacées. La « Fleur de gardian » est très souvent cueillie pour réaliser des bouquets de fleurs séchées. La cueillette est interdite dans les aires protégées.



8. LE CORB
En Méditerranée, les populations du Corb sont en diminution, victimes de la chasse sous-marine, toutefois un moratoire sur sa pêche et les actions de préservation luttent contre son déclin.



9. LA CYSTOCÈIRE APLATIE
Cette algue commune forme des peuplements denses généralement entre 0 et 2 m de profondeur et constitue un refuge et un abri pour diverses espèces de mollusques et de crustacés.



10. LE DAMIER DE GODART
Présent uniquement en Occitanie sur quelques sites, ce papillon est menacé de disparition. Sa survie dépend du maintien de zones de végétation clairsemée, entretenues par un pâturage extensif dont l'activité est en déclin sur le piémont méditerranéen.



11. LE DESMAN DES PYRÉNÉES
Endémique des Pyrénées, ce petit mammifère semi-aquatique vit dans les cours d'eau d'altitude de bonne qualité. Menacé par la dégradation de son habitat, il fait l'objet d'un Plan National d'Actions.



14. LE TROËNE
Arbuste commun, naturellement présent dans la région, le Troëne fait partie des espèces valorisées par la marque Végétal local. Il peut être planté dans les espaces verts pour favoriser la biodiversité en ville.



13. LA JACINTHE DE ROME
Abritant la quasi-totalité des stations françaises, l'Occitanie a une responsabilité importante dans la préservation de cette plante emblématique des prairies humides, menacée par leur disparition.



12. L'ANDROSACE CILIÉE
Plante endémique des Pyrénées, l'Androsace ciliée est suivie dans le cadre d'un programme destiné à évaluer la réponse de la flore des montagnes aux changements climatiques.



Crédits photos : C. Bergès/CBNPAP (Androsace ciliée), L. Gire/CBNPAP (Jacinthe de Rome), L. Santucci (Desman des Pyrénées), Y. Aleman/GOR (Damier de Godart), E. Rivau/PRM Golf du Lion - OFB (Corb), C. Hamonier/CBNPAP (Hygrophore faux-conique), A. Wilmar/GCLR (Petit rhinolophe), L. Roubaudi (Troëne), B. Louboutin/OPIE (Rosalie alpine), C. Coste/CBNPAP (Lichen pulmonaire), M. Foulique (Cystocèire compressa), J. Ugo/CBNMED (Saladelle de Narbonne), J. Laurens/GOR (Vautour moine), M. Cheylan (Psammodrome d'Edwards)



Pour plus d'info arb-occitanie.fr/biodiversite-en-Occitanie

Axes	Objectifs	Action	Actions détaillées
<p>1 Renforcer l'expérience de nature de tous les enfants durant leur scolarité</p>	<p>Donner à tous les enfants l'opportunité de bénéficier de temps dédiés sur la scolarité, en immersion dans la nature, y compris pour les familles les plus modestes</p> <p>Faciliter l'organisation de sorties, voire de séjours par les enseignants</p> <p>Favoriser la fréquentation des établissements du Tourisme Social et Solidaire en dehors des vacances scolaires, permettant également de consolider les compétences et pérenniser les emplois localement</p>	<p>1.1 : Redynamiser la filière des classes vertes</p>	<p>Facilitation logistique via l'offre de transport TER à 1€ pour les scolaires, et le conseil par le biais notamment du CRT pour l'organisation des trajets vers et depuis les gares</p> <p>Organisation d'un forum annuel et d'événements à destination de la communauté éducative (enseignants, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale) pour redonner goût au départ</p> <p>Regroupement d'une offre « classes vertes » sur un site web</p> <p>Création d'un livret pratique à destination des enseignants pour faciliter le montage de projets</p>
	<p>Sensibiliser les lycéens et les rendre acteurs du changement et de leur territoire</p>	<p>1.2 : Sensibiliser les lycéens aux enjeux climat et biodiversité via des "Rentrées Climat Biodiversité" dans les lycées et la mobilisation des éco-délégués</p>	<p>Mise en place d'une « Rentrée Climat Biodiversité », à partir de septembre 2023</p> <p>Faire vivre, faire connaître et outiller une véritable communauté des éco-délégués, pour déployer des actions dans leurs établissements via par exemple une réunion d'échanges entre éco-délégués, un guide d'inspiration (actions possibles en lien avec des associations locales : fresques, lutte contre le gaspillage alimentaire, plantations d'arbres...); ils seront invités aux temps forts régionaux comme les salons Adnatura, Energaïa, Régal ; enfin des opérations participatives de désimperméabilisation et de renaturation des cours de lycées seront encouragées</p>
<p>2 Réintroduire la nature dans l'espace public, notamment au travers de projets participatifs</p>	<p>Reconnecter les habitants à la nature au quotidien et à proximité de leur lieu de vie, favorisant le lien social et la solidarité. Transformer l'espace public</p>	<p>2.1 : Accompagner les projets citoyens autour de l'arbre</p>	<p>Lancement de la 3^{ème} session du Budget Participatif « Mes solutions pour le climat et l'alimentation » intégrant une catégorie spéciale « Auprès de mon arbre »</p>

	<p>au service de la biodiversité et de la qualité du cadre de vie</p>		<p>Accompagnement des projets de renaturation dans le cadre des CTO</p> <p>Réalisation d'une cartographie précise de l'occupation des sols régionale</p> <p>Poursuite des opérations de renaturation et végétalisation des lycées</p> <p>Accompagnement des projets de désimpermeabilisation des cours d'écoles et sols urbains dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets « Désimpermeabilisons les sols urbains ! »</p> <p>Diffusion par l'ARB du guide « Plantons local en Occitanie »</p>
	<p>Relocaliser et amplifier le financement par des entreprises privées ou des particuliers (touristes, festivaliers...) de projets locaux, qualitatifs, aux bénéfices climat et biodiversité, d'évitement ou de séquestration des émissions de GES, dans le cadre d'une contribution carbone volontaire, correspondant à tout ou partie de leur empreinte carbone résiduelle (après effort de réduction), par l'intermédiaire du mécanisme du crédit carbone</p>	<p>2.2 : Créer une « Coopérative carbone régionale »</p>	<p>Créer une structure partenariale de type Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) associant la Région, son AREC (Agence Régionale Energie Climat) et la SCIC Climat Local (opérateur de certification carbone), ainsi que d'autres parties prenantes de dimension régionale pouvant constituer des relais de mobilisation ou des garants.</p> <p>Renforcer la filière de production de plants d'arbres d'origine locale adaptés au changement climatique</p>
	<p>Renforcer le soutien aux centres de soin pour compléter le maillage du territoire, favoriser leur mise en réseau et amplifier leur rôle de médiation auprès du grand public</p>	<p>2.3 : Soutenir le réseau de centres de soins pour la faune sauvage d'Occitanie</p>	<p>Informier les structures d'accueil des jeunes volontaires en mission de service civique et l'ensemble des associations de jeunesse et d'éducation populaire partenaires, notamment via le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP)</p> <p>Proposer une action dédiée au sein du futur Conseil Régional des Jeunes ou lors des futures Rencontres Jeunesses</p>

			Associer les centres de soins aux réflexions autour du projet de Fondation des bénévoles
		2.4 : Favoriser les initiatives partenariales collectivités-citoyens en faveur de la biodiversité	Mettre en œuvre la plateforme web « BioDéfis » permettant aux collectivités et/ou associations de challenger localement les citoyens pour réaliser des défis nature
			Poursuivre les opérations de ramassage de déchets (campagne « Faisons des MERveilles,...) mobilisant les citoyens
3 Enrichir les activités de plein air par la découverte et la protection de la nature	Devenir l'une des réserves de Ciel étoilé d'Europe	3.1 : Faire de l'Occitanie une « réserve de ciel étoilé »	Diffuser le guide à l'attention des élus pour favoriser l'extinction
			Partenariat avec FNE pour diffuser son exposition « Rendez-vous la nuit » sur le territoire d'Occitanie afin de sensibiliser les citoyens
			Recenser, en lien avec les Syndicats Départementaux d'Electricité, pour quantifier et suivre les démarches d'extinction sur le territoire, afin de construire un cahier des charges pour une nouvelle cartographie de la pollution lumineuse
			Accompagner les actions d'extinction lumineuse des territoires dans le cadre des CTO
			Promouvoir de nouvelles offres touristiques valorisant la qualité de la nuit d'Occitanie
	Valoriser le rôle positif des sports de nature comme moyen privilégié de contact et de sensibilisation au milieu naturel	3.2 : Soutenir les activités de plein air, en lien avec le respect de la nature	Soutenir la création de parcours « forme et santé en plein air » par les communes, intégrant des outils pédagogiques sur la biodiversité in-situ , dans le cadre du dispositif « Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs »
			Développer la responsabilisation des pratiques sportives en nature dans le cadre de la Conférence régionale du Sport, avec l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques

ANNEXE 2

Présentation de la stratégie pour des forêts d'Occitanie résilientes au changement climatique



Stratégie pour des forêts résilientes au changement climatique



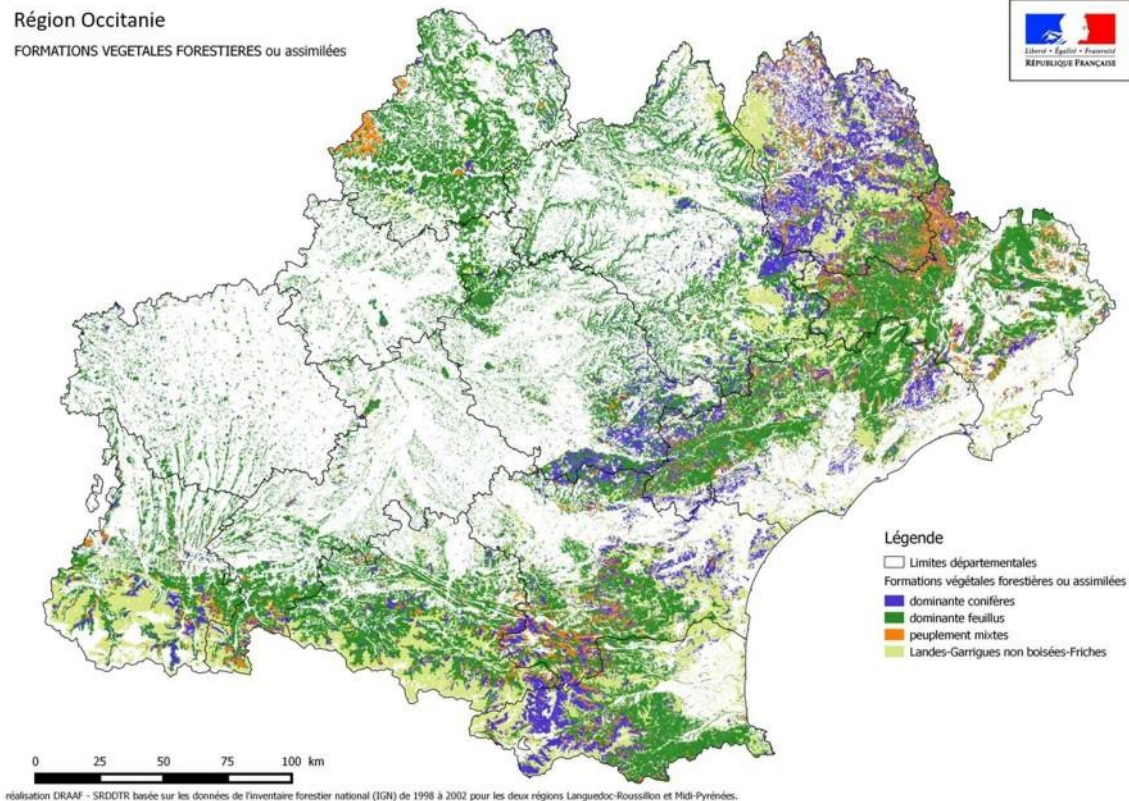
Table des matières

Aperçu des forêts d'Occitanie	2
Une forêt aux intérêts multiples	4
Une forêt riche de biodiversité	4
Une forêt source de matériaux durables	5
Une forêt espace de loisirs et de reconnexion à la nature	6
Une forêt soumise aux risques naturels, dont l'incendie.....	7
Une forêt au cœur des questions de société.....	7
Les Problématiques actuelles pour la forêt et la filière régionale	8
Les orientations d'avenir pour les forêts d'Occitanie	8
Les interventions de la Région Occitanie	9
Axe 1 : Nous voulons protéger les écosystèmes forestiers et anticiper le changement climatique.....	10
Axe 2 : Nous voulons prévenir les incendies et développer la culture du risque auprès du public	12
Axe 3 : Nous voulons relocaliser et renforcer la filière bois d'Occitanie et l'emploi	14
Axe 4 : Nous voulons favoriser la concertation et la conciliation des usages.....	17

Aperçu des forêts d'Occitanie

Les forêts d'Occitanie couvrent aujourd'hui environ 2,7 millions d'hectares, soit 36% de son territoire (31% au niveau national et 38% en Europe) et s'accroît de 25 000 hectares par an d'espaces embroussaillés supplémentaires (croissance naturelle) avec notamment une forte progression en zone méditerranéenne.

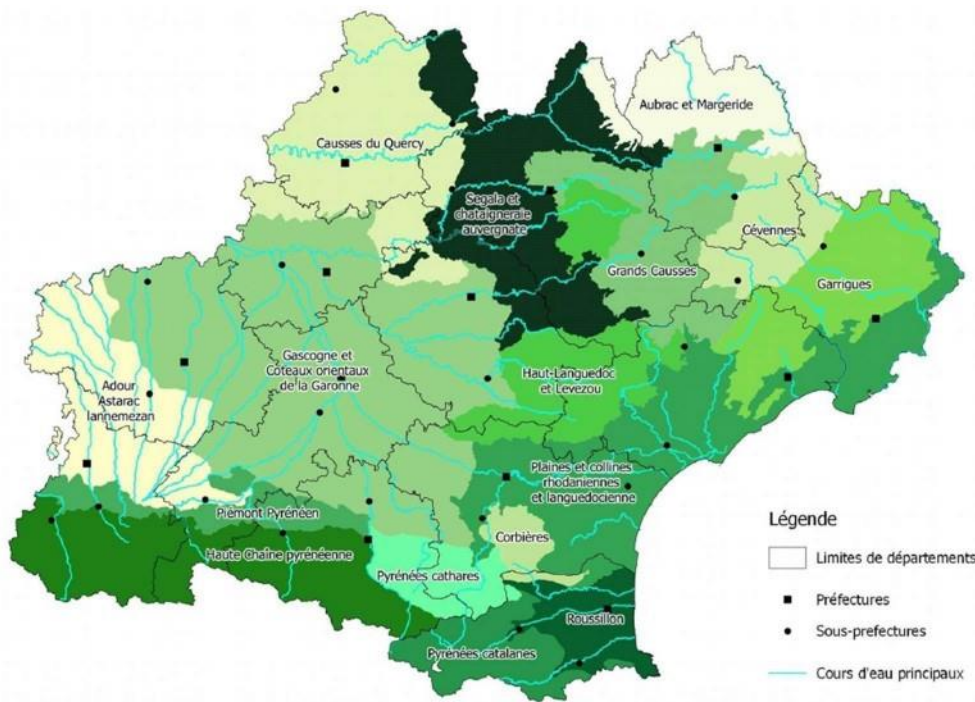
L'Occitanie est ainsi la 2ème région forestière de France. Si son taux de boisement est de 36%, celui-ci varie beaucoup selon les départements : l'Ariège est le plus boisé (53%), suivi par les Pyrénées-Orientales (48%) et la Lozère (45%) alors qu'à l'inverse, dans le Tarn-et-Garonne et le Gers, la forêt est moins présente (respectivement 19% et 13% du territoire).



Source : DRAAF Occitanie

Sur le plan du statut de la propriété, on distingue 9% de forêts domaniales (appartenant à l'Etat), 12% de forêts appartenant à des collectivités (essentiellement des communes mais aussi des départements) et 79% de forêts privées. On compte 1 180 communes propriétaires de forêts (soit près d'1/3 des communes Occitanie). La forêt privée appartient à plus de 430 000 propriétaires différents et est très morcelée, notamment du fait de la déprise agricole et du morcellement préexistant. Ces petites propriétés de 1 à 25 hectares rendent leur gestion très difficile.

L'Occitanie est composée de 4 grandes zones forestières avec des climats très contrastés : les plaines et coteaux de la Garonne, le sud du Massif Central, la Méditerranée, et les Pyrénées centrales et orientales, qui en font une des régions forestières les plus variées.



Les 16 massifs retenus dans le cadre du PRFB

Ainsi les massifs forestiers sont fortement diversifiés, en termes de climats, d'essences, d'altitude, de conditions de pente, d'écosystèmes et de biodiversité, d'enjeux de production sylvicole, de risques et d'usages, notamment entre l'ouest et l'est de la région.



Source : Centre National de la Propriété Forestière Occitanie

Les peuplements feuillus sont très majoritaires (72%), devant les peuplements résineux (18%), que l'on retrouve surtout en zones de montagne et sous forme de pineraies dans la zone méditerranéenne. Les peuplements mixtes représentent 10% des surfaces.

Le caractère montagneux est également un marqueur fort des forêts occitanes (58%) : il induit des difficultés d'accès et d'exploitation liées aux pentes ainsi qu'une moindre croissance par l'impact du climat plus rude pour 886 000 ha dans le Massif Central et 543 000 ha dans les Pyrénées.

Une forêt aux intérêts multiples

Une forêt riche de biodiversité

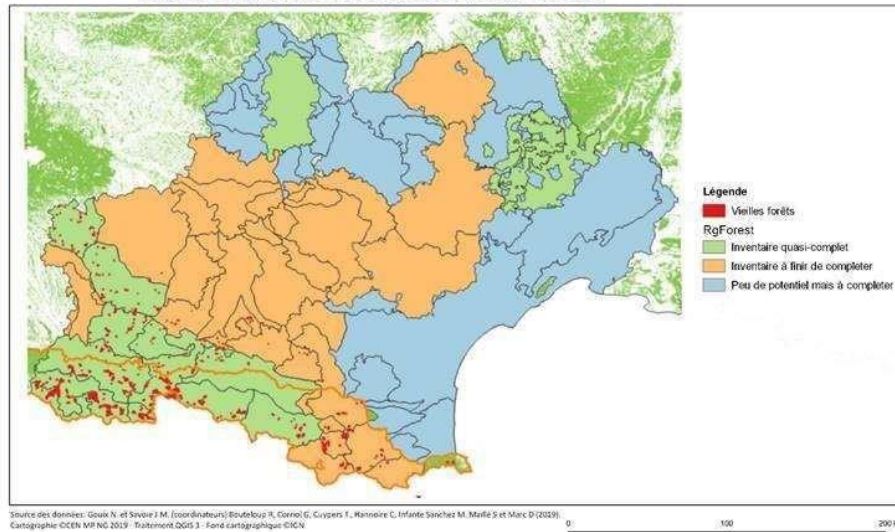
La forêt est l'écosystème naturel prépondérant sur les territoires d'Occitanie, de France et d'Europe et sa distribution est naturellement limitée par l'altitude. Le développement des activités humaines a toutefois largement modifié les forêts européennes en termes de répartition, de composition ou de structure. Ces modifications ont conduit à une altération du fonctionnement naturel des forêts avec notamment un raccourcissement des cycles sylvogénétiques dû à l'exploitation sylvicole et une fragmentation de la couverture forestière.

Aujourd'hui, on considère ainsi que les forêts primaires ont quasiment disparu d'Europe. Toutefois, certaines zones présentent des forêts avec des caractéristiques proches de ces forêts originelles, ce sont les « vieilles forêts ». Rares et localisées le plus souvent dans les endroits peu accessibles, elles sont des réservoirs de biodiversité particulièrement riches (sols, vieux arbres, bois morts, espèces particulières de faune, flore et champignons...) qu'il est essentiel de préserver, y compris par la restauration ou le maintien des « continuités et connectivités » entre ces milieux.

La Région Occitanie a une responsabilité particulière, car elle abrite une des plus importantes surfaces de vieilles forêts de France. Celles-ci représentent moins de 1% de sa surface forestière totale. Les vieilles forêts couvrent 4 % de la surface forestière dans les Pyrénées et moins de 0,5% dans la plaine ouest de l'Occitanie. Ces forêts ne bénéficient la plupart du temps d'aucun statut réglementaire de protection. On estime qu'en métropole, seulement 0,15 % des forêts ont une libre évolution assurée sur le long terme par une réglementation particulière.

Ces forêts, de par leur maturité et leur naturalité, sont aussi de véritables « laboratoires du temps », dont l'étude permet de mieux comprendre les dynamiques naturelles des forêts et leur adaptabilité aux conditions écologiques locales et à leurs évolutions, dans un contexte de changement climatique : connaissance des mécanismes de résilience, modification des proportions occupées par les différentes essences dans les peuplements, évolution des aires de répartition, etc., utiles à l'élaboration d'itinéraires sylvicoles durables « de référence ».

Etat des connaissances des vieilles forêts d'Occitanie



Source : Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Midi-Pyrénées

Ainsi, les forêts à forte naturalité accueillent des espèces à forts enjeux (ex : Pic à dos blanc, Grand tétras, Vautour moine, Aigle botté, Circaète, Chiroptères sylvoles, Chouette de Tengmalm... mais également des espèces saproxyliques, particulièrement menacées à l'échelle nationale et européenne). Ces espaces nécessitent des mesures de protection et de gestion adaptée ; certaines étant déjà intégrées dans les documents de gestion durable et programmes d'aménagement forestier locaux (densité de bois mort maintenu à l'hectare, période d'intervention, préservation d'arbres à gîtes...).

La gestion forestière peut être un atout pour la nature si elle est intégrative de la biodiversité. Aujourd'hui, malgré les dynamiques engagées, une partie des espaces forestiers se trouve dans un état de conservation dégradé, sous l'effet conjugué de plusieurs pressions. Une montée en puissance des pratiques visant à limiter les pressions et enrichir les écosystèmes forestiers, la biodiversité et les sols associés, est nécessaire, au bénéfice de tous. Il y a un enjeu fort à les faire connaître, à les développer ainsi que renforcer les garanties de gestion durable au travers des documents de gestion durable et certifications.

Une forêt source de matériaux durables

La filière forêt bois représente près de 18 700 emplois au sein de 6 400 établissements implantés dans tous les départements. Les diverses activités de la filière (sylviculture et exploitation en forêt, sciage et travail du bois, industrie du papier et carton, construction bois...) sont importantes pour les territoires ruraux, qui accueillent la moitié des emplois concernés.

De plus, la transformation du bois permet d'approvisionner des filières (bois énergie, bois industrie et d'emballage, bois d'œuvre, par gradient de valeur ajoutée à la matière brute) qui produisent notamment des solutions de substitution à l'usage de matériaux plus impactant pour l'environnement. Ainsi, le peuplier permet de remplacer l'usage du plastique pour les emballages des fruits et légumes occitans, la valorisation des résineux en bois d'œuvre permet de substituer du béton, y compris dans des bâtiments de grande hauteur

et l'usage du bois pour se chauffer (plaquettes, granulés, bûche) peut diminuer l'importation d'énergies fossiles.

La récolte ne représente que 39% de l'accroissement annuel constaté en forêt : les 2,8 millions de m³ bois récoltés et commercialisés par an (IGN 2016) se répartissent vers :

- le bois d'œuvre (1,3 Mm³),
- le bois industrie 0,9 Mm³,
- le bois énergie (0,6 Mm³).

Plus de 316 Mm³ de bois sur pied (estimation IGN) sont ainsi présents dans les forêts d'Occitanie, avec une augmentation forte depuis près de quarante ans. Le volume annuel des sciages (473 000 m³) place l'Occitanie au 5^{ème} rang français, avec une baisse marquée (20%) durant les dix dernières années.

En tendance et à l'échelle du territoire occitan, la matière première (bois brut) fait l'objet d'un flux important à l'export tandis qu'il y a un import très important de produits bois transformés. Ces deux phénomènes expliquent le déficit commercial de la filière bois régionale, qui contribue à cette même situation constatée au niveau national.

Sur 2 millions d'hectares de forêt privée, 450 000 ha devraient relever d'un Plan Simple de Gestion, document réglementaire obligatoire (pour les forêts de plus de 25 ha) ; seulement la moitié de ces forêts sont dotées d'un tel document.

L'enjeu de la définition de ces documents obligatoires est important car les autres documents non obligatoires de gestion durable existants pour les forêts privées (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles - CPBS et Règlement Type de Gestion – RTG, en dessous de 25 ha), ne représentent que 10 000 ha. Le constat est que 88 % de la forêt privée ne dispose pas d'un document de gestion durable, notamment du fait du morcellement foncier. La surface moyenne d'une propriété forestière est d'environ 4,5 ha.

Ainsi, il reste des marges de progression importantes pour la filière, sur la mise en gestion des forêts comme sur le développement des capacités de sciage et de transformation des bois sur les territoires d'Occitanie. Ces axes constituent des potentiel d'activités et d'emplois supplémentaires.

Une forêt espace de loisirs et de reconnexion à la nature

Les espaces forestiers, résultats d'un long processus de croissance des arbres, forment des paysages particuliers, à l'origine d'une économie touristique et de loisirs particulièrement développée en Occitanie.

La forêt permet d'accéder à des espaces de nature permettant de pratiquer de nombreuses activités : randonnée, chasse, cueillette, promenades à vélo, à cheval, découverte de la faune et de la flore, parcours accrobranche, nuitées dans des cabanes perchées, stages de sylvothérapie, manifestations pédagogiques ou sportives.

La forêt est donc un espace de détente et de bien être concourant au développement touristique des territoires grâce à de nombreux aménagements adaptés : sites d'observation, sentiers de découverte, parcours de santé.

Elle joue également un rôle social de plus en plus reconnu et attendu par la société par la mixité de ses usagers à concilier (promeneurs, scolaires, chasseurs, randonneurs).

Cela est d'autant plus prégnant pour les forêts urbaines et péri-urbaines. Ces espaces représentent le "poumon" des zones urbanisées pour leur rôle majeur sur le plan de la santé et leur rôle récréatif. Les zones boisées, dans les villes et leurs périphéries, remplissent un large éventail de fonctions vitales telles que le stockage du carbone, l'élimination des polluants atmosphériques, la sécurité énergétique et hydrique, la restauration des sols dégradés et la prévention des sécheresses et des inondations... Une mesure est prévue dans le cadre du plan Noé avec comme enjeu de réintroduire la nature près de chez soi qui vise à se réapproprier des jardins publics en y plantant des fruitiers, sanctuariser des espaces sauvages et végétaliser partout où c'est possible pour créer des îlots de fraîcheur et de vie.

Une forêt soumise aux risques naturels, dont l'incendie

Aujourd'hui, les forêts méritent une attention toute particulière. Si elles aident à atténuer les effets du changement climatique, elles subissent déjà les premiers impacts de celui-ci et ont du mal à s'y adapter sans une prise en compte réelle de ce phénomène dans les choix sylvicoles. L'impact du changement climatique sur les forêts prend la forme d'une succession de phénomènes accidentels de plus en plus fréquents (dépérissement, surmortalités, tempêtes, incendies...).

L'été 2022 a mis en lumière la fragilité des espaces forestiers et la prolifération des feux estivaux, y compris sur des territoires jusqu'à présent peu touchés par ce phénomène.

La résilience des forêts d'Occitanie passera nécessairement par une meilleure adaptation des essences plantées à l'évolution climatique, la protection des écosystèmes et de la biodiversité qu'ils accueillent, l'anticipation des différents risques et notamment le déploiement d'une stratégie sur le risque incendie.

Une forêt au cœur des questions de société

La politique forestière est également une affaire de société. En effet, les attentes sociétales et environnementales sont en croissance et s'expriment désormais sur de nombreux sujets liés à la filière forêt bois : les coupes rases, le partage des usages, l'implication des citoyens dans les diverses démarches de plantation ou en réaction aux projets d'unités de transformation...

Il est donc impératif de partager entre les forestiers et la société un contrat social clair, afin de faire face ensemble aux crises climatiques à venir et à leur impact sur les territoires. Prendre en compte toute la diversité territoriale, l'attente et les inquiétudes fortes de la société sur l'avenir des forêts - y compris de la part des forestiers eux-mêmes - demande d'investir sans attendre et massivement dans une dynamique d'apprentissage collectif et un nouveau paradigme de la gestion des forêts.

Les Problématiques actuelles pour la forêt et la filière régionale

En Occitanie, la mise en gestion des forêts est confrontée à plusieurs facteurs défavorables : la proportion élevée des propriétaires privés (79%), le morcellement des surfaces (en moyenne 4,5 ha) et des conditions d'accès parfois très compliquées (pentes), pour 60% des surfaces.

Ces défis structurels ont néanmoins permis qu'à ce jour l'Occitanie soit la 1^{ère} région française en termes de surface de « vieilles forêts », qui ne représentent toutefois moins d'1% de la surface boisée. Les espaces de forêts naturelles et sub-naturelles (qui ont repris un fonctionnement naturel depuis plusieurs décennies) sont par contre en réduction alors qu'ils apportent le plus de services écosystémiques et résistent le mieux au changement climatique.

Par ailleurs, avec l'augmentation continue de la démographie régionale, la demande en bois progresse chaque année, que ce soit pour un usage dans la construction ou l'énergie. Récemment, la ressource en bois régionale fait l'objet d'un intérêt croissant d'acteurs économiques français et internationaux, qui cherchent à développer les capacités de transformation.

Un enjeu fort est d'intégrer davantage la matière première bois locale dans les scieries d'Occitanie. En effet, la production régionale de sciage est essentiellement résineuse alors que la forêt occitane est majoritairement constituée de feuillus.

Les orientations d'avenir pour les forêts d'Occitanie

La gestion de la forêt régionale doit ainsi faire face à de nombreuses problématiques :

- l'augmentation des risques notamment ceux liés au changement climatique, dont les feux estivaux,
- l'adaptation d'une forêt résiliente, renforçant la biodiversité et l'ensemble des services écologiques rendus (choix des essences, modes de gestion à adapter pour certains espaces qui ont pu être fragilisés par de précédents choix techniques : peuplements monospécifiques, d'âge homogène...),
- l'approvisionnement de filières économiques, source d'emplois et de vie en zone rurale,
- la conciliation des nombreux usages de la forêt par les citoyens qui expriment des attentes de plus en plus fortes vis-à-vis de ces espaces naturels.

Les forêts jouent un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique par le stockage carbone et assurent des services rendus par l'écosystème (filtration de l'eau, lutte contre l'érosion des sols, les crues...). Elles sont des réservoirs de biodiversité. Ainsi elles nécessitent d'être protégées, et la gestion forestière doit être développée en prenant en compte la nécessaire résilience des forêts. La biodiversité des forêts en est un facteur clé.

Les forêts concourent à l'aménagement du territoire et favorisent l'activité et l'emploi en zone rurale : par la production de bois, elles approvisionnent une filière et des entreprises de transformation de ce matériau local et durable, séquestrant du carbone dans ses produits à longue durée de vie (bâtiments, meubles, aménagement intérieur).

Les forêts sont multifonctionnelles, elles accueillent de nombreux usagers qui doivent savoir coexister, par une meilleure prévention des conflits. Elles jouent un rôle social majeur dans l'accès gratuit à la nature : balade, randonnées, chasse, cueillette, tourisme de nature, paysage...

Le temps de la forêt n'est pas celui de nos sociétés. La gestion des forêts se réalise sur le temps long (le propriétaire plante un arbre qui sera récolté par ses petits-enfants), souvent peu compatible avec la culture de l'instantanéité de nos sociétés et la rapidité du changement climatique.

Les interventions de la Région Occitanie

Les interventions actuelles de la Région visent à soutenir les actions prévues au Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), en vigueur jusque 2029, à favoriser la structuration entre les acteurs de la filière, la réalisation de leurs priorités et à déployer divers dispositifs de financement, qui mobilisent en moyenne 10 M€ par an (cf. bilan 2020-2022 en fin de document).

En parallèle, dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) et du plan régional « Arbres et Carbone vivant » qui en découle, la Région a souhaité renforcer sa contribution à l'atténuation du changement climatique et la restauration de la biodiversité. Depuis 2020, plus de 105 ha de vieilles forêts ont été acquis avec une son soutien, à des fins de protection, une Réserve Naturelle Régionale a été créée sur une vieille forêt pyrénéenne et 612 090 arbres champêtres ont été plantés (soit plus de 600 km de haies) via un soutien de 2,5M€.

Dans un contexte en mutation, avec le renforcement des compétences et de la responsabilité de la Région, via le transfert de la gestion des nouvelles mesures FEADER et l'intégration des agents de l'Etat, 3 ans après l'adoption de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (défi n°3) et après la mise en œuvre du premier Contrat de Filière (CDF) bois Occitanie, de 2019 à 2022 ; la Région Occitanie souhaite établir une stratégie pour la résilience au changement climatique des forêts d'Occitanie.

Cette stratégie vient renforcer et traduire l'implication de la Région dans la mise en œuvre d'une politique globale et coordonnée en faveur des forêts d'Occitanie.

Axe 1 : Nous voulons protéger les écosystèmes forestiers et anticiper le changement climatique

Au-delà de la grande diversité d'essences et de milieux que représentent les écosystèmes forestiers d'Occitanie, ils accueillent aussi une biodiversité remarquable et rendent de nombreux services environnementaux. Ainsi, en Occitanie, 40% des sites Natura 2000 désignés aux titres des directives Oiseaux et Habitats/faune/flore sont constitués de forêt.

Les forêts remplissent des rôles fonctionnels majeurs :

- un rôle dans les cycles biogéochimiques, dont la séquestration du carbone ;
- un rôle dans la régulation des conditions climatiques locales et globales ;
- un rôle dans le maintien des services hydrologiques : qualité de l'eau, régulation des eaux de ruissellement, limitation de l'érosion... ;
- un rôle dans le maintien de la biodiversité forestière et des services écosystémiques : recyclage de la matière organique, pollinisation, adaptabilité génétique, contrôle des ravageurs...

Plus de 50% du stock de carbone d'une forêt étant localisé dans son sol, le maintien à long terme de l'état boisé d'une parcelle est déterminant pour permettre à la forêt de jouer pleinement son rôle de « puits de carbone », dans la lutte contre le changement climatique. La forêt protège aussi vis-à-vis des pluies de forte intensité et du vent ; elle limite les glissements de terrain, les éboulements, les coulées de boue, les inondations en zone pentue. Le maintien du couvert forestier, les pratiques de gestion forestière ou l'attention portée à faire perdurer les services environnementaux rendus par un massif apportent leurs fruits à l'échelle du temps long, sur plusieurs générations humaines.



Source : infographie du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Mesure 1 : Poursuivre la cartographie des forêts matures, vieilles et à forte naturalité, et leur préservation avec un doublement du soutien annuel à l'acquisition d'ici 2025, soit la protection de 50 ha de forêts supplémentaires chaque année, ainsi que l'accompagnement des exploitants forestiers dans leurs pratiques en faveur de la nature

Mesure 2 : Accompagner la protection et la restauration des corridors écologiques, notamment forestiers, à l'horizon 2040 et soutenir chaque année la plantation de 231 000 arbres et haies champêtres

Mesure 3 : Rester la 1^{ère} région de France en surface de territoire protégé par une réserve naturelle régionale, territoires comprenant des milieux forestiers

Mesure 4 : Améliorer la connaissance de la vulnérabilité des forêts au changement climatique et contribuer à l'émergence de projets de sylviculture plus respectueux de la nature

Mesure 5 : Accompagner les projets européens de R&D forestière (forêt jardinée...)

Mesure 6 : Protéger les sols forestiers par la promotion de techniques moins impactantes (débardage par câble aérien et à cheval, mécanisation optimisée) et ne pas accompagner les projets d'exploitation forestière des vieilles forêts

Mesure 7 : Mobiliser près de 5 M€ à l'horizon 2027 pour améliorer la résilience des peuplements, avec une diversification des essences et la promotion de la régénération naturelle

Axe 2 : Nous voulons prévenir les incendies et développer la culture du risque auprès du public

L'Occitanie est particulièrement soumise aux effets du changement climatique, qui exacerbent eux-mêmes les risques naturels auxquels sont confrontés nos forêts : risques sanitaires (attaques de bactéries, champignons ou insectes) et risques physiologiques (déficit foliaire, stress hydrique...) à l'origine de dépérissements forestiers. L'amélioration des connaissances sur ces phénomènes, le soutien à des travaux d'innovation et d'accompagnement global vers une meilleure résilience des peuplements forestiers sont des axes d'anticipation face au changement climatique pour mieux pérenniser les espaces forestiers régionaux.

De plus, le risque d'incendie de forêt, qui a vocation à se déployer sur tout le territoire régional, est déjà un enjeu majeur en Occitanie, il nécessite ainsi une attention particulière. En ce sens, une délégation spécifique à la politique de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) a été confiée à une conseillère régionale dans le mandat en cours. L'objectif poursuivi est la construction d'un partenariat technique avec les acteurs régionaux de la DFCI et le déploiement d'actions permettant de mieux prévenir le risque, notamment par une meilleure application des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), qui concernent aussi bien les particuliers que les collectivités.

Toutes les actions régionales orientées sur la DFCI visent à augmenter les tendances, constatées dans les départements méditerranéens depuis la mise en œuvre de politiques publiées dédiées à la problématique (1973), de baisse du nombre d'incendies et de la surface incendiée. Le défi est d'autant plus élevé que la diversité des contextes locaux est très forte : ainsi, le risque annuel de 1 hectare incendié pour 1 000 ha de forêt (moyenne régionale) est par exemple 30 fois plus élevé dans l'Hérault que dans le Tarn.



Source : Fibois Occitanie

Mesure 8 : Réaliser un outil numérique à destination des communes pour la réalisation de cartes des obligations légales de débroussaillage (OLD)

Mesure 9 : Encourager les communes à définir et mettre en œuvre un plan de débroussaillage, leur permettant de prioriser les zones d'intervention et de rationaliser les moyens

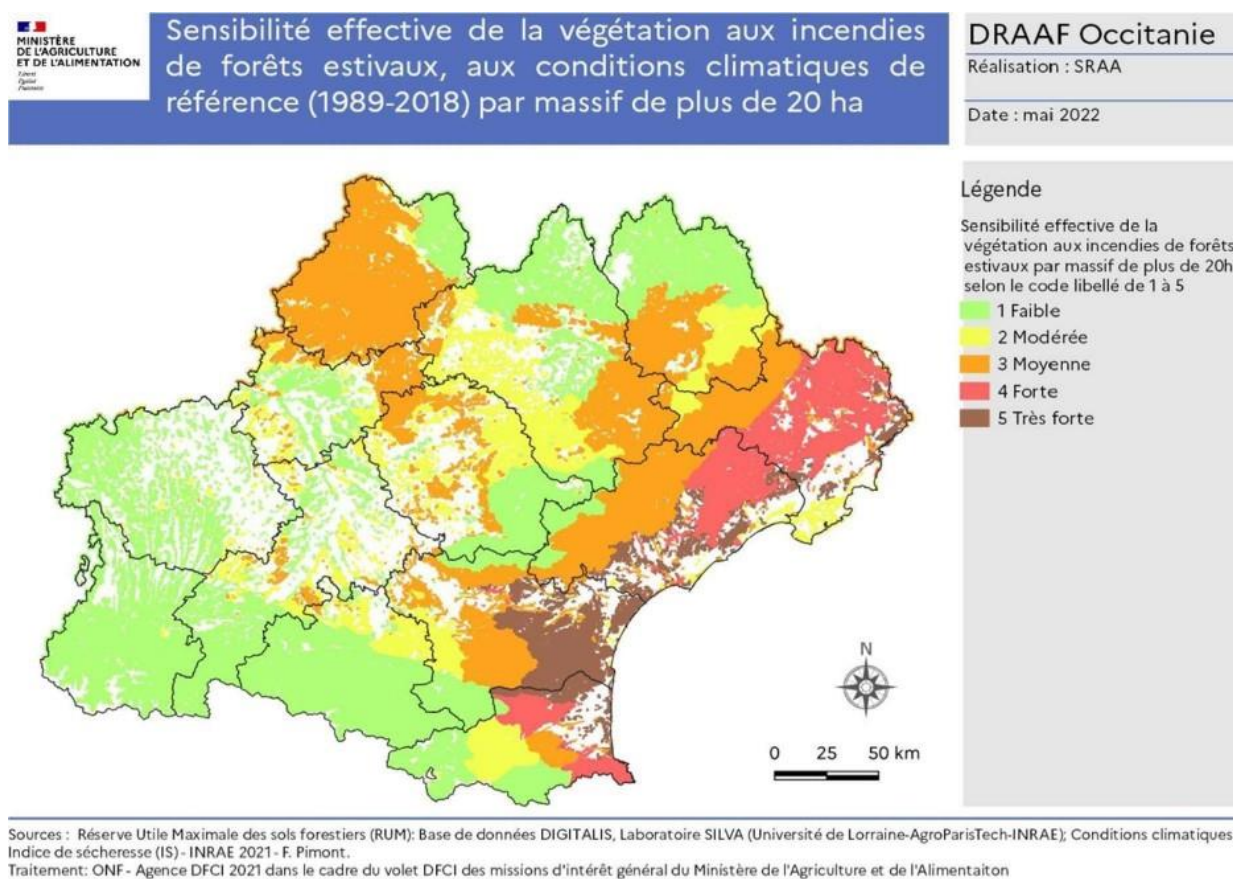
Mesure 10 : Contribuer à la finalisation de la cartographie de la sensibilité des milieux au risque de feux de forêt pour une meilleure prévention

Mesure 11 : Mobiliser 6,5 M€ à l'horizon 2027 pour financer des investissements permettant de prévenir et de lutter contre les incendies (points d'eau, systèmes de surveillance, pistes d'accès pour les pompiers, coupures de feux)

Mesure 12 : Renforcer le pastoralisme et l'agroforesterie qui concourent à l'entretien des forêts et à limiter les zones vulnérables au feu pour la mise en œuvre d'appels à projets spécifiques

Mesure 13 : Accompagner la restauration des forêts après les incendies, en favorisant la régénération naturelle

Mesure 14 : Soutenir les campagnes de sensibilisation au risque incendie et la protection de la forêt (mégots, déchets...) en s'appuyant notamment sur la communauté des citoyens engagés



Source : Cartographie réalisée par l'ONF

Axe 3 : Nous voulons relocaliser et renforcer la filière bois d'Occitanie et l'emploi

Avec le soutien de la Région Occitanie, de l'Etat et de l'ADEME, les acteurs économiques de la forêt et du bois ont mis en œuvre entre 2019 et 2022 le premier « Contrat de filière bois Occitanie », piloté par l'interprofession Fibois Occitanie. Composé de 13 actions portées par les représentants de la filière ou par les institutionnels, la réalisation de ce contrat a permis d'engager une dynamique partenariale, la création d'un Campus des Métiers et Qualifications, le lancement d'un Pacte Construction Bois et une très forte mobilisation des aides publiques accessibles aux entreprises de la filière, par les dispositifs régionaux (Pass et Contrat Bois) et la mise en œuvre du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER, crédits de la Politique Agricole Commune).

Le 1^{er} contrat de filière a ainsi traité les objectifs prioritaires fixés par le partenariat : soutenir les investissements des acteurs de l'amont et de première transformation du bois (scieries), générateurs d'emplois en zone rurale, augmenter les capacités de production et de valorisation de la ressource régional et renforcer la structuration de la filière. Forts de cet historique, les acteurs élaborent un nouveau contrat de filière pour les années 2023-2025.

Le Schéma Régional Biomasse (SRB), adopté en 2019, ambitionne de réduire notre dépendance aux énergies fossiles contribuant à lutter contre le dérèglement climatique. Il permet d'appréhender les impacts des différentes mesures sur le milieu naturel ainsi que les conséquences sur la disponibilité de la ressource valorisable en bioénergies.

Au sein des territoires, un dialogue efficace et construit au sein de gouvernances locales favorise des démarches d'économies circulaires, permettant de valoriser la ressource ligneuse disponible sous toutes ses formes (bois d'élagages, tailles de haies, bois issus des débroussailllements obligatoires...) en approvisionnant la filière bois-énergie.

En cohérence avec les documents stratégiques concernant la filière bois (PRFB, Contrat de filière, schéma régional biomasse), la Région Occitanie poursuit son soutien aux actions collectives et aux projets permettant le maintien et la création d'emplois, le développement des marchés de tous les secteurs (bois construction, bois énergie...) et la formation des professionnels.



Source : Fibois Occitanie

Mesure 15 : Participer à l'amélioration de la gestion des forêts morcelées en lançant une étude d'opportunité pour la création d'une foncière forestière et citoyenne

Mesure 16 : Accompagner la création de 500 emplois non délocalisables et favoriser la complémentarité des activités de l'arbre à la charpente, par la mobilisation des dispositifs économiques au service de la filière bois (inclus le bois-énergie)

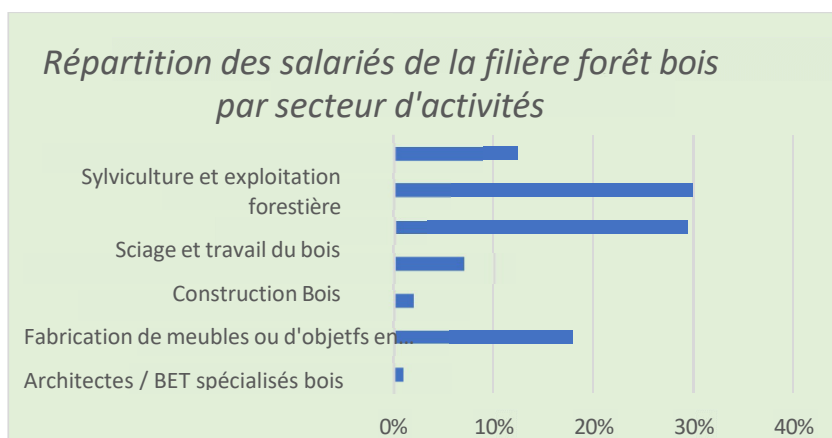
Mesure 17 : Former 150 professionnels par an dans l'exploitation forestière et la transformation du bois et accompagner les entreprises qui investissent dans de nouvelles technologies permettant de réduire la pénibilité au travail

Mesure 18 : Développer et structurer un réseau d'entreprises performantes autour de grands industriels dans un objectif de souveraineté économique

Mesure 19 : Favoriser la construction de bâtiment en bois local via notamment le plan bâtiment durable labellisant la construction durable.

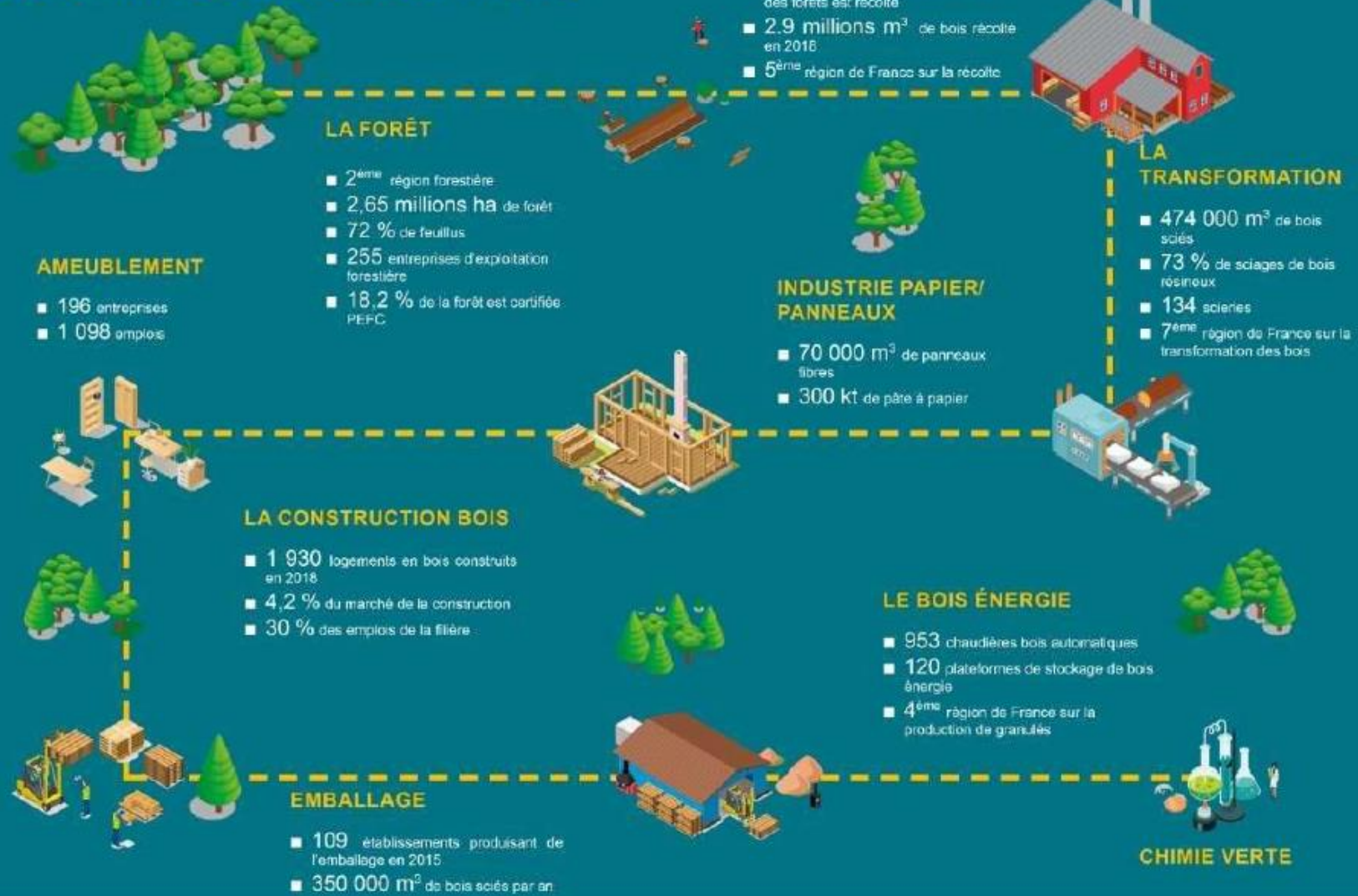
Mesure 20 : Accompagner et structurer le secteur du bois énergie (QBEO, Occitanie Bois bûche...)

Mesure 21 : Structurer la filière pour permettre l'émergence de pépinières forestières locales



Source : INSEE

Les chiffres clés de la filière



Source : Fibois Occitanie

Axe 4 : Nous voulons favoriser la concertation et la conciliation des usages

La filière forêt bois joue des rôles majeurs, pour la fourniture du matériau bois à destination des différents usages, dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (par la séquestration du carbone dans l'écosystème forestier et le stockage de carbone dans les produits bois ou la substitution du bois à d'autres matériaux plus énergivores), dans la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Par ailleurs, les espaces forestiers sont également des espaces récréatifs de plus en plus importants pour notre société, dont les citoyens vivent désormais très majoritairement dans les villes et les métropoles. En effet, l'accueil du public, la promenade, la randonnée et de nombreuses autres activités de pleine nature, la cueillette ou encore la chasse sont d'autres façons de profiter des massifs forestiers et ces pratiques variées représentent des attentes fortes des usagers.

Ainsi, la conciliation des différentes fonctions de la forêt devient un enjeu de plus en plus fort, notamment dans une période où des acteurs économiques français et internationaux puissants souhaitent développer de nouvelles unités de transformation du bois en Occitanie et où des oppositions parfois massives émergent dans les territoires, en réaction à ces projets ou à des pratiques sylvicoles telles que les coupes rases.

Ce contexte récent et cet attrait nouveau de la forêt d'Occitanie conduit à amplifier le soutien aux démarches territoriales et opportunités de faire dialoguer la filière et la société à une échelle locale, de rechercher encore plus la multifonctionnalité des ouvrages et la complémentarité de valorisations des forêts et de leurs usages et d'impliquer encore plus les citoyens dans la préservation des massifs face aux incendies notamment.

Mesure 22 : Organiser la discussion entre les différents acteurs de la forêt, à l'échelle des territoires, via l'accompagnement de 30 chartes forestières (parlement local de la forêt)

Mesure 23 : Systématiser les démarches de concertation en amont des implantations de projets industriels de transformation du bois

Mesure 24 : Financer 200 km de dessertes forestières à l'horizon 2027 utilisées à la fois par les professionnels et les usagers de la nature

Mesure 25 : Accompagner les projets touristiques permettant la découverte de la forêt et la pratiques d'activités de pleine nature

LA FORÊT VUE PAR LES FRANÇAIS

Les Français considèrent les forêts importantes pour



La forêt est un élément important dans la vie de

83% des Français



Les forêts menacées

68% des sondés estiment que les forêts françaises sont en danger

à cause des incendies (55%) de la sécheresse (41%) de la déforestation (34%)

ReforestAction précise qu'il s'agit de l'opinion des Français et qu'il n'y a pas de déforestation en France métropolitaine.



94%

des Français pensent que les forêts en zones intertropicales sont en danger

principalement à cause de la déforestation (74%)

Sondage Opinionway pour ReforestAction réalisé en février 2021.

Echantillon de 1007 personnes représentatives de la population française, âgée de 18 ans et plus

Récapitulatif des aides apportées par la Région de 2020 à 2022, via les crédits Région et FEADER (Europe)

	2020		2021		2022	
	Aide Région (€)	Aide FEADER (€)	Aide Région (€)	Aide FEADER (€)	Aide Région (€)	Aide FEADER (€)
Fonctionnement						
Programmes d'actions annuels et opérations spécifiques de la filière	402 713 €		429 109 €		357 150 €	
Projets de démonstration et d'information de la filière	24 432 €	41 962 €	21 997 €	47 193 €	32 812 €	50 899 €
Ingénierie territoriale : stratégies locales de développement forestier	149 963 €	432 714 €	207 748 €	432 112 €	228 198 €	586 819 €
Programme de sensibilisation à l'arbre	131 284 €		155 000 €		160 000 €	
Programme de protection et de gestion des réserves naturelles régionales	940 295 €		1 026 021 €		1 000 341 €	
Sous-total Fonctionnement	1 648 687 €	474 676 €	1 684 875 €	479 305 €	1 618 501 €	637 718 €
Investissement						
Desserte forestière	15 449 €	1 215 553 €		574 576 €		1 019 762 €
Défense des forêts contre l'Incendie	52 828 €	1 043 968 €	29 054 €	1 238 889 €	51 153 €	1 415 324 €
Reboisement	539 092 €	677 762 €	79 970 €	90 179 €	6 389 €	7 204 €
Mécanisation de la mobilisation des bois	585 457 €	745 302 €	1 143 396 €	2 281 650 €	687 590 €	885 787 €
Agroforesterie	101 017 €	68 502 €		-		
Mobilisation des bois par câble	277 573 €		272 776 €		219 985 €	
Soutien aux entreprises hors FEADER	5 924 521 €		4 311 077 €		1 145 356 €	
Mise en œuvre du Contrat de Filière	72 031 €		43 624 €			
Soutien à l'acquisition de vieilles forêts	70 000 €		160 000 €		150 000 €	
Plantation d'arbres et de haies champêtres	631 225 €		839 957 €		1 046 864 €	
Protection et gestion des réserves naturelles régionales	388 490 €		725 814 €		336 491 €	
Sous-total Investissement	8 657 683 €	3 751 087 €	7 605 668 €	4 185 294 €	3 643 828 €	3 328 077 €
TOTAL	10 306 370 €	4 225 763 €	9 290 543 €	4 664 599 €	5 262 329 €	3 965 795 €

DÉCLARATION DE CLÔTURE DES RENCONTRES NATIONALES DES BUDGETS PARTICIPATIFS - 7 ET 8 NOVEMBRE 2019 À PARIS :

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU BUDGET PARTICIPATIF EN FRANCE

Cette déclaration a pour objectif d'établir des principes fondamentaux des budgets participatifs, permettant de respecter la diversité méthodologique des différents BP existants et en vue d'inciter les acteurs à pratiquer un exercice de réflexion et de partage d'expériences permettant d'améliorer la qualité des budgets participatifs mis en œuvre en France.

Le budget participatif s'inscrit dans une politique plus large de développement de la participation citoyenne incluant l'ensemble des acteurs concernés : élus, agents, citoyens et associations. C'est un outil au service du développement du pouvoir d'agir des citoyens. Dans ce sens un budget participatif (BP) en France doit respecter les principes suivants :

DONNER DU POUVOIR D'AGIR AUX CITOYENS

Le BP doit être délibératif et donner aux citoyens le pouvoir effectif de présenter des propositions et de décider, à travers un vote, des projets qui seront réalisés par les collectivités ou les acteurs qui proposent ce dispositif.

Les collectivités et acteurs mettant en œuvre cet outil s'engagent à respecter le résultat du vote et à réaliser les propositions citoyennes, dans le cadre d'un règlement clair et public indiquant les critères de sélection des projets.

CONTINUITÉ ET RÉGULARITÉ

Les collectivités et acteurs mettant en œuvre un BP doivent garantir un processus pérenne régulier et ininterrompu.

ÉGALITÉ D'ACCÈS ET INCLUSION

Le BP doit permettre la participation du plus grand nombre possible d'habitants et en ne se limitant pas uniquement aux personnes inscrites sur les listes électorales. Des actions spécifiques d'inclusion des publics ne participant pas spontanément à ce type de processus doivent être mises en œuvre.

TRANSPARENCE ET SINCÉRITÉ

Le dispositif doit garantir l'accès à une information claire et simple, à chacune des étapes du processus, ainsi que sur les modalités et le calendrier de réalisation des projets. Tous les citoyens doivent pouvoir accéder à un règlement public fixant les règles de fonctionnement du BP.

DÉCLARATION DE CLÔTURE DES RENCONTRES NATIONALES DES BUDGETS PARTICIPATIFS - 7 ET 8 NOVEMBRE 2019 À PARIS : PRINCIPES FONDAMENTAUX DU BUDGET PARTICIPATIF EN FRANCE

Le montant annuel alloué au BP doit être défini préalablement et dûment rendu public. Les projets soumis au vote des citoyens doivent être uniquement des projets dont la faisabilité aura été vérifiée au préalable et techniquement réalisables.

Pour chaque projet déposé non retenu, les citoyens ont le droit d'être informés des raisons de la non recevabilité du projet au regard du règlement. Concernant les projets lauréats, les citoyens doivent être informés du nombre de voix ou points recueillis, des modalités choisies pour leur mise en œuvre ainsi que par la suite du niveau d'avancement des projets.

CONFIANCE

Le BP s'est conçu aussi comme un moyen de transformation de la relation entre élus, agents et citoyens, reconstruisant ainsi de nouveaux espaces de dialogue et renforçant la confiance entre les habitants, l'administration et les élus. La réalisation des projets lauréats doit respecter l'idée originale du porteur de projet, qui doit être partie prenante de cette réalisation.

Le dispositif exige un engagement politique clair et un appui technique permanent et qualifié, coordonné de manière transversale pour assurer sa réussite. Le BP doit comporter un dispositif de contrôle et d'évaluation du processus et des résultats permettant d'identifier les améliorations à apporter. Le contrôle et l'évaluation doivent inclure toutes les parties - élus, agents et citoyens. Ce processus d'évaluation doit être transparent et ses résultats rendus publics.

ÉMANCIPATION

Le BP doit être l'occasion de proposer des formations aux habitants afin de renforcer leur pouvoir d'agir (aisance orale, argumentation, connaissance de leurs droits, du fonctionnement des collectivités, de la façon dont se construit un projet, etc.). Le BP est ainsi l'occasion d'un apprentissage de la citoyenneté et de l'exercice démocratique. Pour cela, les collectivités qui proposent des BP doivent faire preuve de pédagogie.

L'objectif à long terme d'un BP est de favoriser l'autonomie des habitants en leur permettant par exemple de mieux faire entendre leur voix, de concevoir un projet réaliste, de savoir le chiffrer et de savoir où trouver les informations dont ils ont besoin pour le mettre en œuvre.



Budget participatif régional citoyen Edition 2023

La Région Occitanie a fait de la participation citoyenne une priorité afin d'impliquer les citoyen.ne.s dans la prise de décision et de faire émerger des projets innovants sur le territoire.

Ainsi, depuis 2019 une partie du budget régional est consacrée à des budgets participatifs, qui permettent à des porteurs de projets de soumettre leurs initiatives au vote des citoyen.ne.s, et de bénéficier, s'ils sont sélectionnés, de financements régionaux. Ce dispositif a accompagné près de 300 projets, tous en lien avec des enjeux portés par la Région : le racisme et l'antisémitisme, l'ouverture sur le monde, la culture, la mer, la montagne, le climat, ou encore l'alimentation.

La Région Occitanie propose une nouvelle session de budgets participatifs 2023 afin d'accompagner les citoyens engagés pour un modèle de développement soutenable, à la fois respectueux des limites planétaires et porteur d'une société plus juste.



Selon le concept du Donut (Raworth K., 2012), le développement doit s'inscrire dans les limites planétaires, le « plafond environnemental », en respectant les enjeux sociaux, le « plancher social »

Cette édition 2023 est dotée d'une enveloppe de 2,3 millions d'euros et vise à faire émerger et à mettre en œuvre sur le territoire régional de nouvelles solutions citoyennes liées aux arbres et plus largement à la biodiversité, au climat, à la gestion des ressources et à l'alimentation.

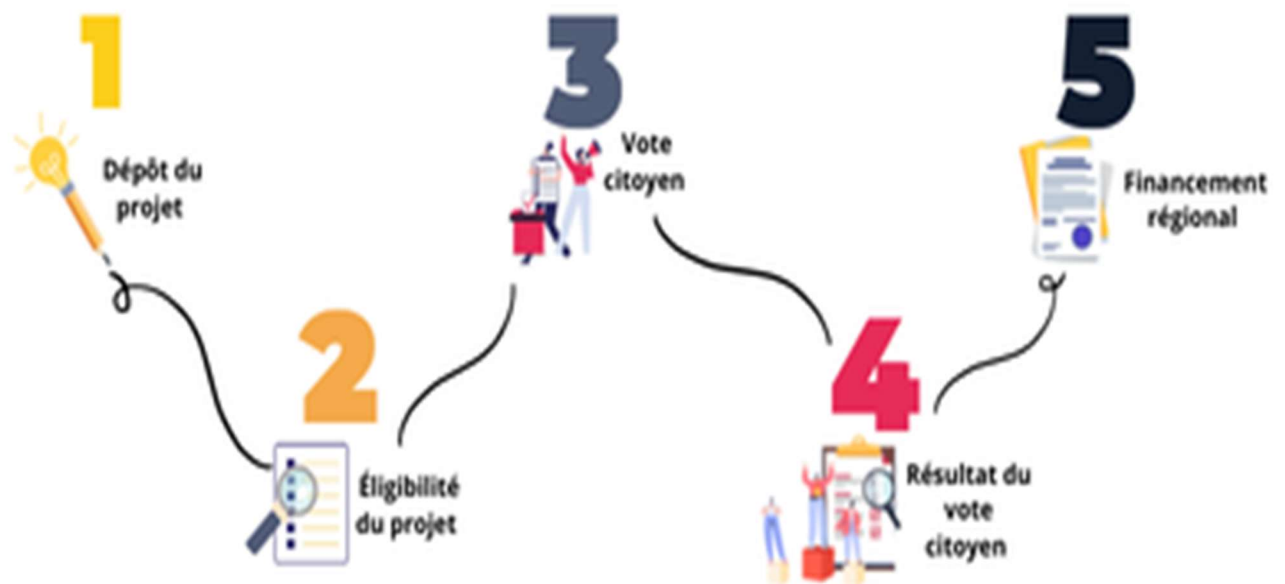
Tous les projets seront issus de propositions citoyennes, et s'ils respectent les critères d'éligibilité énoncés dans ce règlement, seront soumis au vote des citoyens d'Occitanie ou ayant une attache en Occitanie.

La subvention de la Région ne pourra être octroyée à un citoyen en tant qu'individu mais à une structure juridique (dotée d'une personnalité morale*) désignée comme structure porteuse du projet, c'est-à-dire une structure créée par le citoyen pour cette occasion ou déjà existante et que le citoyen aura sollicitée pour porter son idée).

**personnalité morale : entité juridique dotée des mêmes droits qu'une personne physique. Les sociétés, les établissements publics, les associations et les départements sont dotés de personnalités morales.*

Cette structure porteuse du projet devra être constituée avant le vote citoyen.

Le budget participatif s'articule autour de **5 étapes** valorisant la participation des citoyens :



LEXIQUE

Porteur de projet ou candidat : Le citoyen qui dépose un projet via le formulaire de dépôt sur le site participatif La Région Citoyenne (www.laregioncitoyenne.fr), âgé de plus de 15 ans et pouvant attester d'une attache sur le territoire d'Occitanie (habitant, étudiant, ou bénévole... en Occitanie).

Lauréat : Le porteur dont le projet a été retenu suite au vote citoyen (étape 3 du schéma) : il est le référent du projet et l'interlocuteur des services de la Région pour suivre les réalisations du projet.

Structure porteuse du projet ou bénéficiaire (de la subvention) : La structure dotée d'une personnalité morale (association, entreprise ou collectivité) qui met en œuvre le projet et qui recevra la subvention.

Les services de la Région sont à la disposition des porteurs de projets pour les accompagner tout au long de la démarche.

1 LE DEPOT DES PROJETS



Le projet est déposé en ligne, sur le site participatif www.laregioncitoyenne.fr, au moyen du formulaire mis à disposition et auquel pourra être joint tout document utile. Préalablement, le porteur de projet qui dépose la candidature aura créé un compte particulier sur le site. Une seule proposition pourra être examinée par porteur de projet au titre de ce budget participatif.

Pour les projets ayant déjà été présentés à une session de « Vos solutions pour une alimentation durable » ou « Vos solutions pour le climat » et qui n'ont pas été lauréats, une nouvelle candidature est autorisée à condition d'amélioration significative du projet ou de sa maturité.

Les lauréats des précédentes sessions pourront déposer une nouvelle candidature si elle concerne, soit un autre projet, soit une autre phase de développement du projet lauréat (*l'entretien, la maintenance du projet initial ne seront notamment pas éligibles*).

Exemple : Le projet « Les arbres 2019 » de Monsieur Dupont avec l'association « Asso 00 » a été lauréat lors du budget participatif « Vos solutions pour le climat » 2019. Il a pu financer la plantation de 100 arbres. Monsieur Dupont ne pourra pas déposer un projet « Les arbres 2023 » avec l'association « Asso 00 » pour poursuivre ce projet ou entretenir ses plantations.

Le candidat s'engage à déclarer s'il a déjà fait une demande d'aide pour son projet, que ce soit dans le cadre d'un autre budget participatif, d'un dispositif classique ou auprès d'un autre acteur public.

2 L'ELIGIBILITE DU PROJET

2.1 L'étude d'éligibilité des projets

Les services de la Région s'assurent de l'éligibilité des projets en fonction des critères mentionnés dans ce règlement en amont du vote citoyen et les classent selon 2 cas de figure :

- **Le projet répond à l'ensemble des critères** de sélection du budget participatif : il est soumis au vote citoyen.
- **Le projet ne répond pas à tout ou partie des critères** du budget participatif : il n'est pas retenu pour le vote citoyen. Il pourra être réorienté pour un examen dans le cadre d'autres dispositifs d'interventions régionales.

Des documents complémentaires pourront être demandés par les services de la Région à toutes les étapes du budget participatif.

2.2 Les critères d'éligibilité

2.2.1 Dépôt :

Le projet fait l'objet d'un formulaire complet déposé sur www.laregioncitoyenne.fr.

2.2.2 Objet :

Le projet doit être **d'intérêt général, innovant*** et répondre aux enjeux détaillés ci-après. Il ne peut pas avoir pour objectif un enrichissement commercial ou/et individuel (notamment en cas de cessation ou modification de portage du projet) ni servir uniquement des intérêts particuliers. **Le projet doit être concret et rapidement réalisable.**

* Le caractère innovant d'une solution sera jugé en fonction de ses modalités de conception, de sa gouvernance, de son échelle et du territoire de mise en œuvre, des technologies déployées...

Les enjeux devront relever soit du focus « Auprès de mon Arbre », soit de la thématique Climat-Biodiversité-Ressources (hors Arbres), soit de la thématique Alimentation, comme détaillé ci-après.

FOCUS « AUPRÈS DE MON ARBRE »

AUPRES DE MON ARBRE

Pour cette édition, une attention particulière sera portée aux projets relevant du thème de l'Arbre avec un focus « Auprès de mon Arbre ». L'objectif de ce focus est de mieux spécifier et accompagner les initiatives visant à revégétaliser, à désimperméabiliser, à sanctuariser des espaces de biodiversité.

Le meilleur moyen d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter est de favoriser les actions de la nature (pollinisation, régulation des crues, stockage du carbone, îlots de fraîcheur...) en lui laissant de la place. Le bon fonctionnement des écosystèmes est en effet la meilleure solution.

Chacun peut agir pour le climat et la biodiversité en :

- Protégeant des espaces végétalisés afin de les **laisser évoluer librement de façon pérenne** (pas de taille, tonte, ...) pour devenir le refuge de nombreuses plantes et animaux, aussi bien en ville que dans les espaces naturels ;
- Favorisant la régénération naturelle de haies et la **plantation d'arbres et de haies champêtres d'essences locales** ;
- Menant des **actions de sensibilisation et valorisation** autour des arbres remarquables, des vieux arbres, du bois mort, des plantes locales et de ce qu'ils nous apportent.
- Menant des actions de **désartificialisation et de renaturation**
- **Transformant des jardins publics** pour y introduire des zones sauvages et des fruitiers

Si votre projet traite l'un de ces sujets, il aura la mention « Auprès de mon arbre »

QUELQUES PISTES POUR GUIDER VOS PROJETS

▪ Mise en place d'Obligation Réelle Environnementale (ORE)

Un nouvel outil existe pour protéger la biodiversité pour tout propriétaire sur ses parcelles.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf>

▪ Utilisation de plants d'origine locale

Marque Végétal local :

Planter et semer des espèces végétales locales présente de nombreux avantages. Ces espèces étant déjà adaptées au sol et au climat, elles participent également à la préservation de la biodiversité locale. Elles sont un maillon essentiel pour l'écosystème et abritent une microfaune utile aux jardins. La marque collective Végétal local permet de trouver des producteurs, plans et végétaux locaux.

<https://www.vegetal-local.fr/>

<https://www.ofb.gouv.fr/utiliser-des-vegetaux-sauvages-et-locaux>

▪ Attention portée à ne pas utiliser d'Espèces et Plantes exotiques envahissantes (EEE, PEE)

Attention ! Certaines espèces exotiques sont envahissantes. C'est-à-dire qu'elles ont été introduites par l'Homme sur un territoire et y menacent les écosystèmes, les espèces et habitats locaux. Cela a des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

THEMATIQUE

CLIMAT - BIODIVERSITE - RESSOURCES

(hors focus Arbre)

Même si l'édition 2023 propose un focus sur l'arbre et la nature, pas de panique, tous les autres sujets sont aussi les bienvenus 😊).

Ce volet vise en effet à faire émerger et à mettre en œuvre sur le territoire régional de nouvelles solutions citoyennes répondant aux enjeux suivants :

- la biodiversité,
- la gestion de l'eau
- la gestion des déchets / l'économie circulaire
- la sobriété énergétique / les énergies renouvelables
- les déplacements (écomobilité)
- et plus généralement le changement climatique.

THEMATIQUE ALIMENTATION

Ce volet vise à faire émerger et à mettre en œuvre sur le territoire régional de nouvelles solutions citoyennes répondant aux enjeux suivants :

- **Lutter contre la précarité alimentaire et développer la solidarité alimentaire**
- **Favoriser la transition agroécologique pour une alimentation durable**
- **Éduquer à une agriculture et une alimentation durable, notamment en matière de nutrition et de santé**
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire à chaque étape de la chaîne alimentaire**

En outre le projet devra permettre de faire le lien entre deux maillons de la chaîne alimentaire : production, transformation, distribution et consommation.

POUR LES DEUX THEMATIQUES

2.2.3 Forme :

Le projet peut revêtir des formes diverses : création d'activités, aménagements, manifestations, actions et initiatives diverses, etc.

2.2.4 Portée :

Le projet doit avoir une visée collective et favoriser l'interaction et la mise en mouvement d'acteurs diversifiés (citoyens, collectifs de citoyens, associations, entrepreneurs, institutions, collectivités locales, experts...).

2.2.5 Localisation :

Le projet se situe sur une ou plusieurs communes d'Occitanie.

2.2.6 Portage :

La réalisation du projet est prise en charge par une structure juridique identifiée dotée d'une personnalité morale (association, entreprise, collectivité, ...). **Celle-ci doit être créée avant le vote citoyen.**

2.2.7 Calendrier :

Dès l'annonce des résultats du vote, le lauréat devra, **dans un délai de 6 mois** fournir tous les documents nécessaires à la finalisation de l'instruction de son projet. Sur cette base, un document contractuel (convention ou arrêté d'aide) sera alors établi par la Région.

2.2.8 Pertinence et viabilité :

Le projet déposé doit être suffisamment précis pour que sa faisabilité technique, juridique et économique puisse être estimée. Le budget prévisionnel (dépenses/recettes) est présenté. Des devis pourront être fournis en complément.

Au besoin, le projet doit avoir fait l'objet d'un **dépôt de demande des autorisations réglementaires** nécessaires à son élaboration avant le vote citoyen.

Si le projet est mis en place sur un terrain ou à l'intérieur d'un bâtiment, le porteur de projet devra démontrer qu'il peut **garantir la maîtrise du foncier et du bâti** sur la durée afin que les aménagements réalisés (par exemple les plantations) soient pérennes.

Outre les critères de sélection, le projet candidat doit respecter la réglementation en vigueur, il ne doit pas être discriminatoire, diffamatoire, contraire à l'ordre public, contraire au principe de laïcité, générateur de conflit d'intérêt, incompatible avec les politiques menées par la Région, un marché public conclu ou un appel d'offres en cours.

Si le projet est éligible à un autre dispositif régional, il sera réorienté vers celui-ci.

3 LE VOTE CITOYEN



Les projets éligibles seront soumis au vote des citoyens par voie numérique sur www.laregioncitoyenne.fr pendant une période d'un mois.

Les candidats seront invités à faire la promotion de leur projet durant la période de vote citoyen. La Région mettra à leur disposition un kit de communication à cet effet.

La campagne de promotion devra être réalisée dans le respect des autres projets, tout manquement à cette règle entrainera le retrait du projet n'ayant pas respecté cette obligation.

Les citoyens votants sont les habitants d'Occitanie ou toute personne pouvant attester d'une attache au territoire de la région Occitanie, âgés de 15 ans et plus, ayant ouvert un compte particulier sur le site participatif www.laregioncitoyenne.fr.

Chaque citoyen devra voter obligatoirement pour soutenir 3 projets parmi ceux soumis au vote.

4 LE RESULTAT DU VOTE CITOYEN



Les résultats du vote citoyen se basent sur le nombre de voix obtenues par chaque projet au moment de la clôture de la période de vote.

Les projets lauréats sont :

- Chaque projet arrivé en tête dans son département sur :
 - le focus « Auprès de mon Arbre »
 - la thématique Climat-Biodiversité-Ressources (hors focus « Auprès de mon arbre »)
 - la thématique Alimentation
- Puis les projets ayant reçu le plus de voix au classement général des votes dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible

Dans un délai de 15 jours après la clôture du vote citoyen, les porteurs de projets seront prévenus par les services de la Région par mail des résultats, avant qu'ils ne soient publiés sur le site www.laregioncitoyenne.fr.



Les lauréats seront ensuite invités à déposer un dossier complet de demande de subvention.

5 LE FINANCEMENT REGIONAL DES PROJETS LAUREATS

5.1 Subvention régionale

Peuvent être bénéficiaires de la subvention régionale, les structures juridiques (dotées d'une personnalité morale), situées en Occitanie, en capacité de mettre en œuvre le projet ; notamment les associations, comités de quartiers, syndicats de copropriétés, établissements scolaires, centres de formation professionnelle, entreprises de l'économie sociale et solidaire...

Pour chaque projet lauréat la Région apporte une aide financière sous la forme d'une subvention proportionnelle (*), soit d'investissement, soit de fonctionnement.

(*) : « Subvention proportionnelle » : son montant varie en fonction du degré de réalisation de l'opération subventionnée au prorata des dépenses éligibles justifiées. Le financement ne pourra en aucun cas être réévalué, même si les dépenses éligibles justifiées dépassent le montant prévisionnel de l'opération

Les modalités sont les suivantes :

- ➔ Taux d'intervention (dans le respect de la réglementation nationale et européenne)
 - Jusqu'à 80% maximum du montant des dépenses éligibles,
 - voire 100% maximum pour les seuls cas de porteurs privés pour un projet hors champ concurrentiel

- ➔ Plancher et plafond de l'aide régionale
 - Dépenses de fonctionnement (uniquement pour la thématique Alimentation) : aide minimale de 2 000 € et maximale de 15 000 €
 - Dépenses d'investissement : aide minimale de 2 000 € et maximale de 100 000 € voire, de manière dérogatoire, 150 000 € pour un projet démontrant un impact significatif pour l'environnement au travers d'un argumentaire et d'indicateurs de résultats.

Le taux de subvention sera déterminé au cas par cas, selon le type de porteur de projet (statut et taille de la structure porteuse du projet), **la nature des dépenses** (études, animation, matériels, équipements...) **et des autres aides éventuellement apportées** (Collectivités, Etat, Agence de l'Eau, ADEME, financeurs privés,). À la suite de l'instruction des dossiers par les services de la Région, le montant de la subvention demandée par le candidat pourra être revu à la baisse au regard de l'éligibilité des dépenses.

Le taux maximum de financement pour les projets portés par des entreprises sans labels ESS (Economie sociale et solidaire) est fixé à 50%.

CONDITION SPECIFIQUE PROJETS ALIMENTATION

Dans le cas où le projet aurait bénéficié d'une subvention provenant d'un appel à projet local émanant d'un PAT et financé dans le cadre de la mesure 13 du Plan de Relance (CC Haut-Allier, Syndicat Mixte du Bassin de Thau), le taux de la subvention régionale ne pourra excéder 50%. L'appel à projet local devra figurer au plan de financement.

Le présent dispositif s'inscrit dans le cadre du Règlement de Gestion des Financements Régionaux (RGFR).

Les modalités du versement de la subvention se trouvent en annexe.

5.2 Les dépenses éligibles

Lors du dépôt, le porteur de projet estime le montant de la subvention régionale nécessaire à la réalisation de son projet, en prenant en compte les dépenses éligibles détaillées ci-après. Le montant de la subvention est analysé définitivement par les services de la Région lors de l'instruction du dossier complet de demande de subvention.

Sont éligibles au financement régional des projets d'investissement, et, *POUR LA THEMATIQUE ALIMENTATION UNIQUEMENT*, de fonctionnement.

De façon générale, les dépenses doivent être nécessaires à la mise en œuvre du projet et directement liées à sa réalisation. **Elles sont éligibles à compter de la date de réception de la candidature par la Région (à savoir la date de clôture du dépôt sur la www.laregioncitoyenne.fr.)**

Pour les projets de fonctionnement, *POUR LA THEMATIQUE ALIMENTATION UNIQUEMENT*, le bénévolat peut être pris en compte, dans la limite de 20% du montant total des dépenses éligibles de l'opération.

Ne sont notamment pas éligibles :

- L'entretien normal et régulier de l'espace public
- Les études réglementaires obligatoires
- L'acquisition de locaux, bâtiments, terrains
- Pour tous les types de véhicules dont l'utilisation ponctuelle est nécessaire à la réalisation du projet, seules la location ou l'amortissement sur la durée de l'action seront éligibles.
- Les dépenses contraires à la biodiversité : pièges à animaux, semences non reproductibles, espèces exogènes et invasives, etc...)

*Les **dépenses de fonctionnement** (ou charges) sont constituées par les biens et services consommés par la structure pour les besoins de son activité. Exemple : Frais de personnels - Entretien de matériel – Petit outillage consommable etc.*

*Les **dépenses d'investissement** comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la **valeur du patrimoine de la structure**. Exemple : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure (voirie, réseaux divers), achats de matériels durables, mobilier, création de site internet ou de documents...*



Zoom sur les dépenses éligibles

Exemples de dépenses acceptées comme des dépenses d'investissement :

- *une formation initiale à un logiciel ou un jeu éducatif mais en aucun cas une formation pérenne ou de mise à niveau ou récurrente ;*
- *une étude ou l'achat de prestations diverses directement liées au projet d'investissement ;*
- *les frais de communication, d'animation et les dépenses en temps de travail directement liées aux dépenses d'investissement (immobilisés en actif au sein de la comptabilité du/de la porteur-euse de projet)*

5.3 Engagements pour les projets lauréats

Le lauréat s’engage à informer les services de la Région de toute évolution du projet (partenariats, calendrier, évaluation des dépenses), de communiquer les documents produits et convier la Région aux animations qu’il organise.






Le lauréat s’engage à informer régulièrement la Région des actualités de son projet, en renseignant un questionnaire prévu à cet effet, contribuant ainsi au droit de suite pour les votants souhaitant suivre l’avancée des réalisations : <https://jeparticipe.laregioncitoyenne.fr/project/que-deviennent-vos-projets/questionnaire/questionnaire>

Le lauréat s’engage à mentionner le soutien apporté par la Région dans tous ses actes et supports de communication mentionnant l’opération, notamment dans les rapports avec les médias, et par apposition du logo de la collectivité et ce, de manière parfaitement visible et identifiable

Le bénéficiaire (une fois la subvention de la Région accordée), s’engage à ne pas solliciter d’aide publique supplémentaire ayant pour effet de dépasser le plafond des aides publiques en application de la réglementation nationale et communautaire.

Le lauréat s’engage également à mettre en place un ou des indicateurs de résultat de son projet, notamment les résultats sociaux et environnementaux. Les indicateurs qu’il souhaite mettre en place seront mentionnés dans le formulaire lors du dépôt sur le site participatif laregioncitoyenne.fr.

6 CALENDRIER PREVISIONNEL

Etapas du budget participatif	Dates	Qui
Dépôt des projets Sur le site www.laregioncitoyenne.fr 	15 mai 2023 – 16 août 2023	Les citoyens d’Occitanie ou ayant une attache en Occitanie de plus de 15 ans souhaitant déposer un projet
Analyse de l’éligibilité des Projets déposés 	3 mois	Les services de la Région
Vote citoyen Sur le site www.laregioncitoyenne.fr 	1 ^{er} décembre 2023 – 15 janvier 2024	Les citoyens d’Occitanie ou ayant une attache en Occitanie de plus de 15 ans
Publication de la liste des lauréats du vote citoyen 	Dans les 15 jours après la clôture du vote citoyen	Les services de la Région
Attribution des subventions 	Après réception d’un dossier complété par les lauréats, que la Région instruira et votera.	Les lauréats, les services de la Région et le conseil régional Occitanie

7 Annexe : modalités de vote et versement de la subvention régionale

Une fois élus par les citoyens, les projets lauréats doivent être votés par la Région. Pour cela, les porteurs de projet doivent établir et transmettre un dossier complet décrivant le projet et son budget.

La subvention de la Région est versée aux bénéficiaires après présentation :

- D'un dossier complet, qui aura été instruit par les services de la Région
- De la délibération de la Commission Permanente rendant compte du vote citoyen et approuvant la liste des lauréats,
- De la signature d'une convention ou d'un arrêté
- D'une demande de paiement et des justificatifs (factures).

• Caractéristiques du versement :

Le versement du financement attribué dans le cadre de ce budget participatif est proportionnel, c'est-à-dire que son montant varie en fonction du degré de réalisation de l'opération subventionnée, au prorata des dépenses justifiées ou par application d'un barème unitaire. Le financement ne pourra en aucun cas être réévalué, même si les dépenses justifiées dépassent le montant prévisionnel de l'opération.

• Rythmes de versement :

La subvention donne lieu au versement :

- D'une avance représentant
 - pour les projets ayant fait l'objet d'une aide inférieure ou égale à 100 000 €, 50 % de la subvention attribuée pour les projets d'investissement et 50% pour les projets de fonctionnement (cette avance ne sera versée qu'après la signature de la convention ou de l'arrêté attributif entre la Région et le bénéficiaire, une fois l'aide votée),
 - pour les projets ayant fait l'objet d'une aide supérieure à 100 000 €, 30 % de la subvention attribuée (cette avance ne sera versée qu'après la signature de la convention entre la Région et le bénéficiaire, une fois l'aide votée)
- D'un ou deux acomptes, dont la somme, incluant l'avance, ne peut excéder 70 % de la subvention attribuée,
- Du solde.

Attention : Hormis pour l'avance, nous attirons l'attention du bénéficiaire sur le fait qu'il devra être en capacité d'avancer ses dépenses avant de pouvoir obtenir le versement de la subvention.

Documents justificatifs à fournir

- **Pour tout paiement** : un RIB et un formulaire de paiement
- **Pour l'avance** : le formulaire de paiement vaut attestation de démarrage du projet

- **Pour un acompte** :
 - Un état récapitulatif des justificatifs des dépenses directement acquittées par le bénéficiaire dûment signé par ce dernier ou son représentant et par le comptable pour les organismes publics ;
 - Pour les aides régionales supérieures ou égales à 23 000 €, la copie des justificatifs des dépenses de plus de 500 € directement acquittées par le bénéficiaire (*pour le premier acompte, il faudra justifier des dépenses correspondant au montant de l'avance et de l'acompte*) ;
 - Un rapport technique succinct concernant le déroulement de l'opération subventionnée.

- **Pour le solde** :
 - Un état récapitulatif des justificatifs des dépenses directement acquittées par le bénéficiaire dûment signé par ce dernier ou son représentant et par le comptable pour les organismes publics ;
 - Pour les aides régionales supérieures ou égales à 23 000 €, la copie des justificatifs des dépenses de plus de 500 € directement acquittées par le bénéficiaire ;
 - Un bilan financier des dépenses et recettes dûment signé par le bénéficiaire ou son représentant. Il récapitule par postes les dépenses prévisionnelles et les dépenses réalisées, faisant apparaître les écarts par postes. Ces écarts doivent être justifiés. Si des charges indirectes sont affectées à l'opération, il reprend également les règles de répartition de ces charges. Les recettes perçues et restant à percevoir sont également récapitulées ;
 - Un bilan qualitatif ou rapport d'activité dûment signé par le bénéficiaire ou son représentant décrivant notamment les réalisations et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux de l'opération. Il devra comprendre les résultats sociaux et environnementaux, tels que définis dans la convention ou l'arrêté attributif, une fois l'aide votée.
 - Pour les projets demandant une aide régionale supérieure à 100 000 €, un rapport d'étude d'impact sociétal et environnemental simplifié. Ce document permettra de mesurer l'impact du projet sur son environnement, au sens large, notamment par rapport à l'état initial et au regard des enjeux régionaux en matière de biodiversité, gestion de l'eau, mobilité, etc. Il doit également décrire les mesures prises pour réduire ou compenser les effets sur l'environnement et la santé humaine.